



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cahier de positions 2019-2020

Tables des matières

Introduction	3
Rôle du cahier de positions	3
Fonctionnement	3
Légende	4
1. Positions externes	5
1.1 Conditions de vie des étudiantes et étudiants	5
1.1.1 Conciliation études-famille.....	5
1.1.2 Stages finaux en éducation.....	6
1.1.3 Aide financière aux études	7
1.1.4 Accès à l'éducation	10
1.2 Fonctionnement des universités	11
1.2.1Financement des universités.....	11
1.2.2 Fonds des services de santé	15
1.2.3 Frais institutionnels obligatoires	16
1.2.4 Gouvernance des universités	17
1.2.5 Transferts fédéraux	18
1.2.6 Frais de scolarité.....	19
1.2.7 Conseil des universités du Québec.....	20
1.2.8 Autres	24
1.3 Société	25
1.3.1 Austérité	25
1.3.2 Environnement et ressources naturelles.....	26
1.3.3 Violences à caractère sexuelles et consentement.....	27
1.3.4 Mode de scrutin	31
1.3.5 Autres	32
1.4 Relations externes et mouvement étudiant	33
1.4.1 Droit de grève	33
1.4.2 Communication avec les acteurs externes	34
1.4.3 Représentation externe.....	34
1.4.4 Autres	36
1.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale	37
1.5.1Laissez-passer universel d'autobus	37
1.5.3 Environnement et transport durable	41
1.5.4 Représentation jeunesse	45
1.5.5 Arts, culture, patrimoine et médias.....	46
1.6 Autres positions externes	48
2. Positions internes	49
2.1 Affaires pédagogiques	49
2.1.1 Enseignement en ligne	49

2.1.2 Approche par compétences.....	53
2.1.3 Pédagogie inversée.....	56
2.1.4 Ordres professionnels.....	58
2.1.5 Étudiantes et étudiants internationaux.....	61
2.2 Service aux étudiantes et étudiants.....	66
2.2.1 Services de garde.....	66
2.2.2 Services sportifs.....	66
2.2.3 Direction des services aux étudiants.....	67
2.3 Fonctionnement de l'Université Laval	68
2.3.1 Reconnaissance des associations	68
2.3.2 Instances universitaires	70
2.3.3 Processus disciplinaire.....	71
2.3.4 Règle budgétaire.....	73
2.3.5 Parents-étudiants	75
2.3.6 Autres	79
2.4 Relations internes	81
2.4.1 Relations avec les membres associatifs.....	81
2.4.2 Associations parascolaires.....	81
2.5 Égalité des sexes et des genres.....	81
2.6 Autres positions internes	82
3. Positions institutionnelles.....	83
3.1 Services et filiales.....	83
3.1.1 Général.....	83
3.1.2 Services alimentaires.....	83
3.1.3 Service de garde	83
3.2 Comités, conseils ou commissions de la CADEUL	84
3.2.1 Comité institutionnel de protection de l'environnement	84
3.2.2 Comité consultatif de la Direction des services aux étudiants	85
3.2.3 Instances.....	86
3.2.4 Autres comités.....	86
3.3 Conseil d'administration	91
3.3.1 Général.....	91
3.3.2 Absences au conseil.....	91
3.3.3 Encadrement des administratrices et administrateurs	91
3.4 Caucus des associations	92
3.4.1 Calendrier du caucus	92
3.4.2 Règles spécifiques au Caucus	92
3.5 Modifications aux règlements généraux.....	92
3.5.1 Modifications approuvées	92
3.5.2 Adoption des modifications aux règlements généraux.....	93
3.6 Autres positions institutionnelles.....	97

INTRODUCTION

Rôle du cahier de positions

Depuis 1981, la Confédération des associations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL) défend des positions pour le bénéfice de ses membres. Le présent cahier de position regroupe les positions prises en instances depuis 2010 ainsi qu'un cahier des mandats mis à jour régulièrement. Les positions précédentes sont recueillies dans un cahier 1981-2006 et 2006-2010. Ce document a pour but de permettre aux membres individuels de comprendre les motivations et les positions qui guident les mandats de la CADEUL année après année. Dans un souci de transparence, le cahier se veut un outil qui permet à chacun de retrouver toutes les informations nécessaires sur des positions externes et internes. Le présent cahier de position sera gardé à jour en tout temps, et permettra aux membres associatifs et individuels de suivre les dossiers politiques de la Confédération et de s'assurer de la légitimité des actions de la CADEUL.

Fonctionnement

Toutes les positions de nature politique et qui ne concernent pas la gestion de la CADEUL sont récoltés depuis l'automne 2010 et classés dans le présent cahier. Chaque position est tirée du registre des résolutions basé sur les procès-verbaux des instances, et les résolutions sont sélectionnées pour être mises dans ce document selon ces critères :

- Ne contient pas de décisions concernant les affaires financières de la CADEUL;
- Ne contient pas les positions concernant la gestion des instances;
- Ne contient pas les résultats d'élection ou les positions de nomination;
- Ne contient pas les résolutions pour réception ou adoption de rapports.

Toutes les positions de nature politique ou institutionnelle, ainsi que tous les mandats, sont donc inscrits au cahier de positions, et sont classés en sections et sous sections. Dans chaque sous sections, un ordre chronologique inverse est établi. Les positions sont donc classées de la plus récente à la plus ancienne. Les positions caduques sont mises au cahier mais le statut est clairement indiqué.

Les sections « Positions externes et « Positions internes » regroupent toutes les résolutions de nature politique prises en instances. La section « Positions institutionnelles » regroupe les résolutions qui concernent la structure de l'organisation, tandis que la dernière section, « Cahier des mandats », regroupe les différents mandats que l'exécutif a à respecter.

En date du 1^{er} juillet 2019, il y avait **546** positions inscrites au cahier.

Légende

Pour chaque position, il y a le numéro de référence du procès-verbal suivi du libellé. Le numéro de référence indique dans quelle instance la décision a été adoptée ainsi que la date et le numéro unique de la position. Les acronymes suivants peuvent être présents :

- CAE : Caucus des associations étudiantes
- CA : Conseil d'administration
- AGA : Assemblée générale annuelle
- AGS : Assemblée générale spéciale

Il se peut que plusieurs positions aient le même numéro car elles ont été adoptées en bloc. Une courte description peut être jointe dans certains cas pour jeter un peu de lumière sur le libellé ou indiquer dans quel cadre la position a été prise.

CAE – E14 – 05 – 18 – 06

Caucus des associations, Session d'été 2014, 18 mai, proposition no.6

Un code de couleur est établi selon les différentes instances de la CADEUL pour faciliter le repérage des libellés.

Rouge : Conseil d'administration

Violet : Assemblée générale

Bleu : Caucus des associations étudiantes

Par exemple, pour une position prise en Caucus des associations le 18 mai 2014 :

CAE-E14-05-18-06

Que la CADEUL mette à jour son cahier de positions et le rende public sur son site web.

Afin d'augmenter la transparence de l'organisation, la CADEUL s'engage à mettre à jour son cahier de position et de rendre public sur son site web. Cette position rentre dans les engagements de la CADEUL pour son Plan directeur 2014-2015.

Pour certaines positions qui ont été adoptées avant le mandat 2011-2012, l'ancienne numérotation peut être présente. Une harmonisation avec la nouvelle numérotation a été effectuée et l'ancienne numérotation a tout de même été conservée.

1. POSITIONS EXTERNES

1.1 Conditions de vie des étudiantes et étudiants

1.1.1 Conciliation études-famille

CAE-H14-02-21-09

1

Que le nombre de places en garderie, en particulier sur les campus universitaires ou à proximité de ceux-ci, soit augmenté et que des places pour les enfants des parents étudiants y soient réservées.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-09

2

Que des services de garde à horaire non-usuel, dont les modalités d'utilisation et les horaires sont plus souples que ceux des services de garde conventionnels, voient le jour.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-09

3

Que davantage de mesures favorisant la conciliation études-famille soit mise en place.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

1.1.2 Stages finaux en éducation

CAE-H14-02-21-10

4

Que le gouvernement s'assure que les stages IV en enseignement soient rémunérés.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-E14-08-24-13

5

Qu'une mesure de compensation financière pour les étudiants participant à un stage final en éducation soit mise en place par le gouvernement du Québec et que cette compensation reflète à la fois les éléments suivants :

- la charge de travail exceptionnelle des stagiaires en éducation et les bénéfices que ces derniers apportent à leur établissement d'accueil;
- les coûts supplémentaires directement liés aux stages;
- la perte de revenus associée aux difficultés de concilier le travail et les études pendant le stage final;
- la volonté des Québécoises et des Québécois de valoriser la vocation des accompagnateurs en milieu scolaire et des enseignants.

*Extrait de l'avis sur les stages finaux en éducation de 2014.
Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.*

CAE-H15-02-20-08

6

Que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science mette en place un programme de bourses de valorisation des étudiants en stage obligatoire de prise en charge en éducation.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-H15-02-20-08

7

Que chaque université distribue ces bourses aux stagiaires dans les conditions établies conjointement avec le Ministère selon les caractéristiques de ses programmes.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-H15-02-20-08

8

Que chaque étudiant en éducation bénéficie d'un montant total de bourses équivalent au terme de ses diverses activités de formation pratiques.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-H15-02-20-08

9

Que l'on envisage de majorer la valeur totale des bourses accordées à un étudiant si son cheminement impose des obligations de prise en charge qui surpassent significativement celles prévues par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la science.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-H15-02-20-08

10

Que le montant total octroyé en bourses pour les stages de prise en charge en éducation soit fixé à 330\$ par semaine ou 5940\$ pour l'ensemble de la formation pratique d'un étudiant.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-H15-02-20-08

11

Que les étudiants qui ont à se trouver un second logement pour la période de leur stage de prise en charge en éducation puissent bénéficier d'une aide financière additionnelle comparable à celle prévue à l'article 34 du Règlement sur l'aide financière aux études.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducations de 2015.

CAE-A16-10-21-11

12

Que la CADEUL participe au comité de travail spécifique de la CRAIES mis en place par l'Union Étudiante du Québec.

CAE-H19-01-25-13

13

Que la CADEUL se positionne en faveur de la rémunération de tous les stages.

1.1.3 Aide financière aux études

CAE-E11-08-21-07

14

[Que soit] ajusté annuellement les dépenses admises au taux d'inflation en vigueur dans le calcul de l'aide financière aux études.

CAE-E12-07-21-23

15

Que le seuil de revenu parental maximal de l'Aide financière aux études par ménage passe de 60 000 \$ à 70 000 \$.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2012.

CAE-E12-07-21-24

16

Qu'en dessous de 11 000 \$ par année, le revenu annuel de l'étudiant ne soit pas pris en compte par l'Aide financière aux études dans le calcul de la contribution étudiante.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2012.

CAE-E12-07-21-27

17

Que le gouvernement du Québec évalue la rentabilité et la faisabilité d'une réforme de la gestion de l'Aide financière aux études afin de prêter l'argent directement aux étudiants à partir des liquidités de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-30

18

Que le gouvernement du Québec ajoute le montant que l'étudiante ou l'étudiant devrait rembourser sur sa dette à la rémunération autorisée pour le programme de remboursement différé de l'Aide financière aux études.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-A12-11-30-09

19

Que l'étudiant ou l'étudiante soit considéré comme autonome dès le départ du domicile familial.

Voir la position CAE-H14-02-21-10.

CAE-A12-11-30-12

20

Que la CADEUL se positionne en faveur de l'amélioration de l'aide financière aux études pour réduire significativement l'endettement, et ainsi augmenter l'accessibilité et les montants d'aide alloués en conséquence.

CAE-H14-02-21-10

21

Que le nombre d'années d'éligibilité au programme de remboursement différé de l'Aide financière aux études passe de deux à cinq ans.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-10

22

Que le gouvernement du Québec ajoute le montant que l'étudiante ou l'étudiant devrait rembourser sur sa dette à la rémunération autorisée pour le Programme de remboursement différé de l'Aide financière aux études.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-10

23

Que les dépenses admissibles soient équivalentes à la mesure du panier de consommation, telle que définie par Statistique Canada dans l'année en cours, concernant les parents-étudiants.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-10

24

Que les pensions alimentaires ne soient pas considérées comme un revenu par l'Aide financière aux études.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-10

25

Que les ajustements des prêts et bourses en fonction des revenus excédentaires des étudiantes et des étudiants ne soient que de 20 % au lieu de 50 %.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-10

26

Que le revenu protégé soit équivalent à la mesure du panier de consommation, telle que définie par Statistique Canada dans l'année en cours, pour tous les étudiants et étudiantes.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-10

27

Que les étudiants soient considérés autonomes dès qu'ils quittent le domicile familial, et qu'ainsi, seul leur revenu soit pris en compte dans le calcul de l'aide financière.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-E18-05-27-06

28

Que le gouvernement du Québec modifie les paramètres de l'Aide financière aux études selon les modalités suivantes :

- Effectuer le rattrapage du revenu mensuel protégé au niveau du salaire minimum actuel et qu'il soit indexé en fonction de l'évolution de ce dernier;
- Mettre à jour le niveau des dépenses admises pour inclure les frais de branchement au réseau Internet et les frais de transport pour tous les bénéficiaires du programme;
- Cesse de considérer les pensions alimentaires comme un revenu lors du calcul de la contribution de l'étudiant-e.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-H19-01-25-12

29

Que le Gouvernement du Québec actualise le niveau des dépenses admises au sein du programme de l'Aide financière aux études afin qu'il corresponde au budget étudiant actuel en vue de réduire la précarité découlant du coût du logement.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.1.4 Accès à l'éducation

CAE-E18-05-27-06

30

Que le Gouvernement du Québec instaure un programme de ressources éducatives libres au sein d'une éventuelle plateforme eCampus Québec afin de favoriser l'accès à du contenu éducatif francophone de qualité et avec l'objectif de faciliter l'accessibilité financière aux études.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

1.2 Fonctionnement des universités

1.2.1 Financement des universités

CAE-E12-07-21-29

31

Que le gouvernement du Québec renonce à toute implantation d'un système de remboursement proportionnel au revenu ou d'impôt postuniversitaire.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-35

32

Que le gouvernement du Québec revendique une bonification du Programme des coûts indirects de recherche afin que les coûts indirects de la recherche soient financés à un minimum de 60 % des coûts directs de la recherche universitaire.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-42

33

Que le gouvernement du Québec annule le chapitre VII du projet de loi 130 qui vient modifier la structure des trois fonds de recherche, incluant la création du poste de scientifique en chef.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-47

34

Que le gouvernement du Québec retire les universités québécoises des organismes publics visés par le projet de loi 100.

Extrait de la plateforme électorale de 2012. La loi 100 visait à « demander aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'aux universités un effort de réduction des effectifs de leur personnel d'encadrement et de leur personnel administratif en privilégiant l'attrition ».

CAE-A12-12-07-07

35

Que la CADEUL dénonce les coupures gouvernementales dans les universités du Québec.

Adopté suite à l'annonce des coupures dans les universités québécoises en 2012. Il y avait un manque à gagner de 17 M\$ à l'époque.

Cette position a été revotés au Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-E13-07-21-08

36

Que la pondération du financement des 23 familles de programmes universitaires soit révisée sur la base d'une évaluation des besoins réels de chaque programme.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-E13-07-21-09

37

Que le gouvernement du Québec confie au Conseil national des universités le mandat de réviser périodiquement la grille de financement.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-E13-07-21-11

38

Que la grille de financement des universités soit pondérée en fonction d'un regroupement des établissements universitaires en catégories distinctes dans le but de ne pas pénaliser les universités faiblement impliquées en sciences de la santé.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-E13-07-21-13

39

Que le gouvernement favorise l'augmentation du financement général plutôt que le recours à des enveloppes spécifiques.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-H14-02-21-11

40

Que le gouvernement du Québec procède à une révision de la grille de financement des universités québécoises.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-11

41

Que le gouvernement du Québec cesse le financement au moyen de subventions spécifiques et qu'il utilise plutôt la grille de financement des universités québécoises.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-12

42

Que le gouvernement du Québec encourage les universités à rendre disponible l'état de la répartition annuelle de leur financement en fonction des facultés, des missions universitaires, ou encore d'autres facteurs pertinents.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H14-02-21-12

43

Que le MESRST [Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie du Québec] évalue annuellement la situation financière de chacune des universités québécoises.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-H15-03-13-11

44

À court terme, que la révision de la grille de financement soit basée sur une évaluation des coûts moyens d'au moins deux années consécutives plutôt qu'une seule.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

CAE-H15-03-13-11

45

À moyen terme, que la formule de financement basée sur l'effectif étudiant soit remplacée par une méthode de financement par cours-section dont la taille est définie par des objectifs pédagogiques axés sur la qualité de l'apprentissage.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

CAE-H15-03-13-11

46

Que soient regroupées dans une base budgétaire structurelle les enveloppes actuelles qui constituent les coûts de fonctionnement des universités et que cette subvention de base soit indexée annuellement.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

CAE-H15-03-13-11

47

Que le gouvernement du Québec s'engage à ne pas moduler les frais de scolarité des étudiants québécois.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

CAE-E18-05-27-06

48

Que le gouvernement du Québec réinvestisse minimalement 842 M\$ dans le réseau de l'enseignement supérieur afin de pallier son sous-financement chronique.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-E18-05-27-06

49

Que le gouvernement du Québec priorise le financement des services aux étudiantes et étudiants dans le cadre de ce réinvestissement.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-H19-01-25-07

50

Que l'enveloppe dédiée aux services aux étudiantes et étudiants soit rétablie au sein des règles budgétaires.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

CAE-H19-01-25-07

51

Que la nouvelle formule de financement n'augmente pas la facture des étudiantes et des étudiants du Québec, du Canada ou de l'international

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

CAE-H19-01-25-07

52

Que le calcul du financement des universités québécoises lié à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche soit repensé pour diminuer le poids des EETP et pour y inclure d'autres paramètres.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

CAE-H19-01-25-07

53

Que la nouvelle formule de financement maintienne une prévisibilité du financement auquel auront accès les universités québécoises.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

CAE-H19-01-25-08

54

Puisque la formule de financement par mandats stratégiques incite les universités à délaisser son caractère multidisciplinaire, nous incitons à prendre des mesures pour atténuer ses effets. Une de ces mesures serait d'annuler le financement par mandats stratégiques.

CAE-H19-01-25-09

55

Que la nouvelle formule de financement incite les universités québécoises à conserver leur caractère multidisciplinaire.

1.2.2 Fonds des services de santé

CAE-E12-07-21-38

56

Que les sommes dégagées par la majoration du Fonds des services de santé permettent de financer les universités à travers la grille de financement des universités québécoises.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-H14-02-21-11

57

Que le gouvernement du Québec majore le Fonds des services de santé afin d'y inclure une cotisation des entreprises dédiée au financement de l'éducation postsecondaire.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-H14-02-21-11

58

Que la majoration du Fonds des services de santé soit progressive et obligatoire.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014 et de 2012.

CAE-A16-10-21-12.01

59

Que la CADEUL s'oppose, dans les processus de négociation visant la promotion et l'adoption du FSSEP, à toute ingérence de la part du milieu entrepreneurial quant à la gestion des programmes éducatifs de l'UL.

CAE-A16-10-21-12.02

60

Que la CADEUL s'assure auprès du gouvernement, si le FSSEP est adopté, à ce que le financement actuel accordé à l'éducation postsecondaire ne soit pas réduit à la hauteur des fonds récoltés par le FSSEP.

CAE-A16-10-21-12.03

61

Que la CADEUL s'engage, si la mise en place du FSSEP échoue, à effectuer des moyens de pression auprès du gouvernement en place pour dénoncer le sous-financement du réseau éducatif postsecondaire.

CAE-E18-05-27-06

62

Que le Gouvernement du Québec instaure le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) en bonifiant le taux de cotisation actuel du FSS pour pallier au sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

1.2.3 Frais institutionnels obligatoires

CAE-E12-07-21-18

63

Que la nouvelle règle sur les frais institutionnels obligatoires intègre une définition plus précise des FIO.

Extrait de la plateforme électorale de 2012

CAE-E12-07-21-20

64

Que la nouvelle règle sur les frais institutionnels obligatoires conserve son caractère permanent.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E13-07-21-14

65

Que le gouvernement du Québec établisse une définition claire et précise des frais institutionnels obligatoires et que les universités soient tenues d'utiliser un vocabulaire commun pour identifier plus précisément chacun de ces frais.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013 et de la plateforme provinciale de 2012.

CAE-E13-07-21-15

66

Que le gouvernement du Québec demande aux universités de continuer de produire une annexe détaillée des FIO [Frais institutionnels obligatoires] et que celle-ci soit disponible pour l'ensemble du public.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-E13-07-21-16

67

Que le gouvernement du Québec propose un taux régressif plutôt qu'un taux fixe pour contrôler l'augmentation des frais institutionnels obligatoires.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-H14-02-21-11

68

Que le gouvernement du Québec propose un taux régressif plutôt qu'un taux fixe pour contrôler l'augmentation des frais institutionnels obligatoires.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

1.2.4 Gouvernance des universités

CAE-E12-07-21-16

69

Que le MELS rende publique la liste des critères formels qui permettent d'évaluer le caractère d'un programme spécialisé pouvant être autofinancé.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-43

70

Que le gouvernement du Québec réinstaure le Conseil de la science et de la technologie

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-44

71

Que la compétence du développement de la recherche soit transférée à un ministère de la recherche ayant comme principal mandat d'assurer l'autonomie de la production du savoir.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-46

72

Que le gouvernement du Québec renonce définitivement au projet de loi 38 sur la gouvernance des universités québécoises.

Extrait de la plateforme électorale de 2012. Le projet de loi 38 « établit des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures et de gestion des infrastructures publiques ».

CAE-E12-07-21-48

73

Que le gouvernement abandonne l'idée des ententes de partenariat dans le cadre du Fonds pour l'excellence universitaire et conserve le processus actuel de reddition de comptes avec les dirigeants universitaires.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-H14-02-21-12

74

Que le mandat du vérificateur général du Québec soit étendu aux établissements d'enseignement universitaire et que ses ressources soient ajustées en fonction de cette nouvelle tâche.

Extrait de la plateforme électorale provinciale de 2014.

CAE-E18-05-27-06

75

Que le gouvernement du Québec élabore un projet de loi impliquant davantage de transparence et un encadrement accru vis-à-vis de la rémunération et des divers avantages du personnel de la haute administration des établissements universitaires de la province.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

1.2.5 Transferts fédéraux

CAE-E12-07-21-33

76

Que le gouvernement du Québec applique le facteur d'inflation et de la hausse de la population canadienne dans l'évaluation du manque à gagner en termes de transferts fédéraux.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-34

77

Que le gouvernement du Québec se réfère à 1994, année de la réforme Axworthy, pour actualiser le calcul du manque à gagner des transferts fédéraux.

Extrait de la plateforme électorale de 2012. La réforme Axworthy est une réforme des programmes sociaux entreprise en 1994 et ayant pour but de réduire de 650 M\$ en 1996, et 1,9 G\$ en 1997 le montant des transferts fédéraux en éducation et en santé.

CAE-E16-08-28-10

78

Que la CADEUL exige du gouvernement du Québec que le montant de 400 millions de dollars sur 5 ans issu du transfert fédéral provenant de l'abolition du crédit d'impôt sur les manuels scolaires soit directement placé dans le programme d'Aide financière aux études.

CAE-E19-06-23-09

79

Que le gouvernement fédéral procède au calcul du montant compensatoire auquel le Québec a droit en raison des modifications apportées au Programme canadien de bourses aux étudiants suite à l'abolition du crédit d'impôt sur les frais de scolarité et au crédit d'impôt pour les manuels scolaire et ce d'ici le budget 2021-2022.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

1.2.6 Frais de scolarité

CAE-E11-05-15-07

80

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de modulation des frais de scolarité.

CAE-E12-07-21-17

81

Que le gouvernement du Québec mette en place un moratoire de deux ans sur la hausse des droits de scolarité afin de permettre la préparation d'états généraux sur le système d'éducation postsecondaire québécois.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E15-05-24-18

82

Que la CADEUL s'oppose et dénonce la hausse drastique des frais de scolarité des étudiants français.

CAE-A18-10-19-06

83

Que le gouvernement ait de nouveau la responsabilité de fixer le montant des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux, et ce, indépendamment des cycles d'études et des familles disciplinaires.

Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux soit adopté

CAE-A18-10-19-06

84

Que le gouvernement soit le seul percepteur des frais de scolarité dont doivent s'acquitter les étudiantes et les étudiants internationaux.

Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux soit adopté

CAE-A18-10-19-06

85

Que le gouvernement rétablisse le versement des subventions normées pour l'ensemble du réseau universitaire et procède de nouveau à leur ajustement selon l'effectif étudiant international.

Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux soit adopté

CAE-H19-01-25-07

86

Que le gouvernement du Québec s'engage à ne pas moduler les frais de scolarité des étudiantes et des étudiants québécois, canadiens et internationaux.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

1.2.7 Conseil des universités du Québec

CAE-E16-08-28-11

87

Que la CADEUL milite pour la présence d'au moins un représentant ou une représentante de premier cycle, en plus de celui ou celle des cycles supérieurs, advenant la création d'un Conseil des Universités du Québec.

CAE-A16-10-21-07.01

88

Que le Conseil des universités du Québec soit en charge de l'évaluation de la qualité des programmes universitaires.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.02

89

Que le Conseil des universités du Québec, dans une perspective de cohésion dans le réseau universitaire, ait le mandat d'évaluer les projets de développement de campus avant qu'ils ne soient entamés, notamment la création de campus satellites.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.03

90

Que le Conseil des universités du Québec puisse assurer un suivi des dépenses des universités dans l'objectif de produire une évaluation globale et indépendante sur le besoin réel en ressources des établissements d'enseignement universitaire.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.04

91

Que le Conseil des universités du Québec s'assure d'une collaboration entre les universités du Québec.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.05

92

Que le Conseil des universités du Québec s'assure de l'accomplissement des mandats qui lui sont confiés tout en respectant l'autonomie et la mission originale de chacune des institutions universitaires.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.06

93

Que la place des étudiantes et des étudiants de premier cycle soit garantie sur le Conseil des universités du Québec.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.07

94

Que la composition du Conseil des universités du Québec reflète la composition de la population étudiante soit à un minimum de 2 étudiants ou étudiantes de premier cycle, 1 étudiant ou étudiante de second cycle 1 étudiant ou étudiante de troisième cycle.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités

CAE-A16-10-21-07.08

95

Que le Conseil des universités inclue au sein de sa structure des représentants et des représentantes de la société civile, que ces représentants et représentantes reflète fidèlement l'image de la société civile et qu'ils ou elles ne proviennent pas exclusivement d'un secteur en particulier.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.09

96

Que la composition du Conseil des universités du Québec accorde une importance plus grande à la communauté universitaire plus qu'à tout autres groupes.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.10

97

Que la composition du Conseil des universités du Québec accorde une place à un représentant non politique du gouvernement.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.11

98

Que les nominations des membres du CUQ fassent l'objet de consultations avec les acteurs et actrices des différents milieux et que les nominations soient issues de recommandations des acteurs des différents milieux.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.12

99

Que le Conseil des universités du Québec fasse preuve de transparence dans chacun de ses actes.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.13

100

Que les dossiers, sujets et thèmes du Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.14

101

Que les dossiers, sujets et thèmes sur lesquels travaille le Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-A16-10-21-07.15

102

Que la documentation, les rapports et autres contributions du Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

CAE-E18-05-27-06

103

Que le gouvernement du Québec mette en place un Conseil des universités du Québec sans remplacer le Conseil supérieur de l'éducation.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-E18-05-27-06

104

Que le gouvernement du Québec assure une représentation étudiante adéquate et suffisante au sein du futur Conseil des universités du Québec.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-H19-01-25-10

105

Que soit créé un CUQ composé d'au moins 25% d'étudiant.e.s avec une représentation des différents cycles et des différentes universités au sein de sa structure

1.2.8 Autres

CAE-H13-01-25-10

106

Que la CADEUL prône que l'exercice de réflexion sur les universités québécoises ne se limite pas au Sommet sur l'enseignement supérieur et que le gouvernement mette en place des chantiers de travail sur des enjeux spécifiques du système d'éducation québécois.

CAE-E13-07-21-12

107

Que le CNU s'assure du développement intégré du réseau universitaire québécois en autorisant la construction de nouveaux campus sur le territoire en fonction des besoins réels de la région et de la présence d'autres institutions.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

CAE-H15-02-20-12

108

Que la CADEUL appuie les principes de la charte de l'étudiant-chercheur de l'AELIÉS.

*La charte de l'étudiant-chercheur est disponible à l'adresse suivante :
http://cadeul.ulaval.ca/envoi/Charte_etudiant-chercheur_AELIES.pdf*

CAE-E18-05-27-06

109

Que le gouvernement du Québec adapte la Loi sur le vérificateur général afin d'y inclure à charte au mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale du Québec.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-E19-06-23-09

110

Que le gouvernement fédéral bonifie le Fonds de soutien à la recherche afin que les coûts indirects de la recherche soient financés à un minimum de 40% des coûts directs de la recherche universitaire.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

1.3 Société

1.3.1 Austérité

CAE-A14-09-19-11

111

Que la CADEUL demande au Gouvernement du Québec de considérer l'ensemble des retombées économiques et sociales liées à la présence des conservatoires de musique en région; de rendre publique la rentabilité de chaque entité du réseau des conservatoires; de permettre aux intervenants socio-économiques et culturels des régions où sont implantés les conservatoires de trouver leurs propres solutions pour assurer la rentabilité de leur conservatoire et d'en assurer la pérennité.

CAE-A14-11-14-11

112

Que la CADEUL considère les coupes en éducation, en santé, dans les transports et dans les services publiques en général comme un processus de réorientation des fonctions de l'État et non une fatalité.

CAE-A14-11-14-12

113

Que la CADEUL soutienne les associations membres dans leur campagne concernant les mesures d'austérité.

CAE-A14-12-05-05

114

Que la CADEUL dénonce l'ajustement à la hausse d'une partie des conditions d'emplois du recteur, des vices-recteurs adjoints et du secrétaire général de l'institution d'enseignement supérieur.

CAE-A14-12-05-08

115

Que la CADEUL s'oppose aux mesures d'austérité des gouvernements.

CAE-A14-12-05-09

116

Que l'on considère la manifestation contre l'austérité du 31 octobre, du 29 novembre, ainsi que celles à venir, comme les premières étapes d'une escalade des moyens de pression.

CAE-H15-03-13-12

117

Que l'Avis sur l'austérité soit adopté.

« D'une part, cet avis visait à démontrer que l'endettement de la province n'est pas alarmant au point de justifier l'imposition de mesures d'austérité, et que d'autres stratégies économiques existent de toute façon pour ce faire. D'autre part, les compressions et leurs effets sur les services publics garantissent que la population est perdante au bout du compte.»

Procéduralement, on pourra juger que l'adoption de cet avis vient enrichir l'opposition de la CADEUL à l'austérité et que le contenu du document reflète la base de la Confédération sur le sujet.

L'avis est disponible à l'adresse suivante : http://cadeul.ulaval.ca/envoi/Avis_austerite.pdf

CAE-A15-10-16-14

118

Que la CADEUL appuie symboliquement ou moralement le mouvement syndical des enseignants concernant les coupures dans les services offerts aux élèves et aux étudiants.

1.3.2 Environnement et ressources naturelles

CAE-H15-02-20-13

119

Que la CADEUL se positionne contre les projets d'oléoducs et de gazoducs au Québec, notamment pour contrer l'exploitation des sables bitumineux.

CAE-H17-01-27-13

120

Que la CADEUL supporte la campagne Divest qui a pour but de désinvestir dans les énergies fossiles ;
Que la CADEUL invite publiquement l'Université Laval à désinvestir dans les énergies fossiles, à investir dans les énergies vertes et éthiques et à être plus transparente en ce qui concerne ses investissements.

CAE-E19-06-23-09

121

Que le gouvernement fédéral mette en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

CAE-E19-06-23-09 122

Que le gouvernement fédéral axe sa politique énergétique uniquement vers le développement des énergies renouvelables.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

CAE-E19-06-23-09 123

Que le gouvernement fédéral cesse de financer et subventionner les secteurs pétrolier et gazier.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

CAE-E19-06-23-10 124

Que la CADEUL appuie le mouvement initié par le collectif La planète s'invite à l'Université Laval et ses 3 revendications

1.3.3 Violences à caractère sexuelles et consentement

CAE-E15-08-23-16 125

Que la prochaine politique québécoise de la jeunesse fasse la promotion du consentement, particulièrement par rapport aux rapports sexuels et amoureux.

CAE-A16-10-21-09 126

Que la CADEUL se dissocie publiquement et explicitement de la gestion de crise de l'administration et du Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval dans leur réaction aux événements.

CAE-A16-10-21-10.01 127

Que la CADEUL soutienne qu'à aucun moment, aucune victime ne doit être tenue responsable de la violence sexuelle qu'elle subit.

CAE-A16-10-21-10.02 128

Que la CADEUL soutienne que l'agresseur est le seul responsable des agressions.

CAE-A16-10-21-10.03

129

Que la CADEUL affirme son support aux victimes.

Position prise dans le cadre des événements ayant eu lieu aux résidences de l'Université Laval le 15 octobre 2016

CAE-A16-10-21-10.04

130

Que la CADEUL affirme qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'une situation qui s'inscrit dans un phénomène plus large de violence sexuelle systémique commise à l'endroit des femmes.

CAE-A16-10-21-10.05

131

Que la CADEUL rappelle les résultats de l'enquête Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire menée dans six universités québécoises l'an dernier, dénonçant le fait qu'une personne sur trois est victime de violence sexuelle au cours de son parcours universitaire, la grande majorité étant des femmes.

CAE-A16-10-21-10.06

132

Que la CADEUL s'engage à diffuser un communiqué de presse afin de mieux affirmer ses positions par rapport à la situation actuelle.

CAE-H17-03-17-06.01

133

Que l'Université déploie les efforts nécessaires pour que sa politique sur le harcèlement soit mieux connue.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.02

134

Que l'Université travaille de concert avec les étudiants et étudiantes dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur politique sur le harcèlement et l'élaboration d'actions visant à contrer les violences à caractère sexuel sur le campus.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.03

135

Que le processus de plainte soit vulgarisé et puisse être facilement consulté de manière anonyme.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.04

136

Que l'Université participe activement à une campagne de sensibilisation annuelle.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.05

137

Que l'organisation d'événements sur le campus soit facilitée afin de permettre un meilleur encadrement et une prise en charge plus rapide et adaptée.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.06

138

Qu'une formation les mythes et préjugés concernant les violences à caractère sexuelle, de même qu'une formation « témoin actif » soit offerte à tous les paliers de personnel de l'Université.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.07

139

Que l'université évalue avec les étudiants et étudiantes la possibilité de créer un réseau de sentinelle qui agirait notamment lors des activités avec consommation d'alcool afin de favoriser l'aide par les pairs.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.08

140

Que l'Université rende publiquement compte des actions posées afin de contrer l'occurrence de violences à caractère sexuels sur leur campus de même que les résultats obtenus.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.09

141

Que soient prévus des accommodements au Règlement des études et aux baux dans les résidences pour les victimes de harcèlement.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.10

142

Que soit intégrée directement dans les plans de cours une section sur le harcèlement sexuel faisant entre autres mention des ressources disponibles sur le campus.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-H17-03-17-06.11

143

Que l'Université exerce une pression continue sur le gouvernement afin d'obtenir un financement dédié et récurrent afin d'accomplir les actions de sensibilisation et d'être en mesure d'offrir des services adaptés pour les victimes de violences à caractère sexuel.

Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.

CAE-A17-10-20-06

144

Que la CADEUL dénonce les événements à caractère sexuel qui surviennent dans les activités d'intégration et encourage les associations à la mise en place de gestes préventifs pour encourager des intégrations respectueuses.

CAE-E18-05-27-06

145

Que le gouvernement du Québec s'assure, notamment à travers son soutien à la mission de Sans oui, c'est non!, de financer adéquatement et de façon pérenne les mesures de prévention et d'intervention contre les violences à caractère sexuelles dans les institutions d'enseignement supérieur.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-E18-05-27-06

146

Que le gouvernement du Québec évalue périodiquement les impacts des mesures implantées dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel et les adapte en conséquence.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

1.3.4 Mode de scrutin

CAE-E15-08-23-17

147

Que la CADEUL soit en faveur d'une modification du mode de scrutin qui favorise une meilleure représentation d'opinion.

CAE-A17-12-08-09

148

Que la CADEUL produise un mémoire couvrant les avantages d'un mode de scrutin mixte compensatoire régional pour la voix étudiante dans le processus électoral.

CAE-H18-01-26-10

149

Que la CADEUL prenne position en faveur de la réforme du mode de scrutin pour un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale ;

Que la CADEUL appuie toute initiative de promotion de la réforme du mode de scrutin sur le campus, dont le SENSÉ, et en fasse la promotion à toute opportunité pertinente ;

Que la CADEUL appuie politiquement la campagne Chaque voix compte du Mouvement démocratie nouvelle et participe aux consultations extra-parlementaires qu'il organise dans l'année 2017-2018.

CAE-E18-05-27-07

150

Que le prochain gouvernement, indépendamment du parti qui le forme, introduise dès son arrivée au pouvoir une législation en vue d'implanter un scrutin proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale.

CAE-E18-06-17-08

151

Que le mémoire portant sur la réforme du scrutin soit adopté.

CAE-E19-06-23-09

152

Que le gouvernement fédéral s'engage à réformer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Canada en vue d'y introduire des éléments de proportionnalité.

1.3.5 Autres

CAE-E12-07-21-49

153

Que le MELS procède à une vaste consultation des acteurs de l'enseignement supérieur avant d'élaborer toute politique publique visant à mettre de l'avant le concept d'assurance-qualité.

CAE-E15-08-23-11

154

Que le gouvernement fédéral réduise le budget déjà accordé à l'armée canadienne au profit de la recherche scientifique.

CAE-E15-08-23-12

155

Que le gouvernement fédéral s'engage à conserver la diffusion de Radio-Canada et à promouvoir la culture dans son ensemble.

CAE-A17-10-20-11

156

Que la CADEUL dénonce la haine et le racisme et encourage la participation à la Grande manifestation contre la haine et le racisme du 12 novembre 2017 et recommande au conseil d'administration d'accorder un montant couvrant le prix de location des autobus qui seront mobilisés si nécessaire pour le déplacement des militants et militantes membres de la CADEUL à la manifestation.

CAE-A18-10-19-10

157

Que la CADEUL accorde son appui à l'avis pour un meilleur contrôle des armes à feu au Canada.

CAE-A18-12-07-08

158

Que la CADEUL revendique le maintien de l'âge de consommation, possession et achat à 18 ans, en concordance avec celle pour l'alcool et le tabac;

CAE-A18-12-07-09

159

Que la CADEUL s'oppose à toutes modifications de la loi sur le cannabis visant à restreindre la possession sur les campus universitaires;

CAE-A18-12-07-09

160

Que la CADEUL allie sa voix à celle du Directeur de la santé publique de la Capitale-Nationale pour dire que les réglementations supplémentaires sur les lieux publics sont non nécessaires;

CAE-A18-12-07-09

161

Que la CADEUL incite le gouvernement à mettre ses efforts pour combattre les problèmes de consommation chez les jeunes à sa source, en mettant sur pied des programmes de réhabilitation, de sensibilisation et de prévention.

CAE-H19-04-26-07

162

Que la CADEUL encourage la participation et participe à la manifestation pour des meilleures conditions de travail, de vie et d'existence organisée par REPAC à Montréal le 1er

CAE-H19-04-26-08

163

Que la CADEUL encourage la participation de la manifestation du 1er mai à Québec pour ceux et celles qui ne peuvent se rendre à Montréal

1.4 Relations externes et mouvement étudiant

1.4.1 Droit de grève

CAE-H14-03-14-09

164

Que la CADEUL milite pour la reconnaissance légale du droit de grève étudiant.

Cette position a été prise suite au vaste processus de consultation sur le droit de grève que la CADEUL a entrepris en 2013-2014. Cette résolution rejoint la position suivante.

CAE-H14-03-14-10

165

Qu'une réglementation ou une législation encadrant et supportant le droit de grève soit mise sur pied de telle manière à ce que ce dernier soit davantage uniformisé. Nous entendons par encadrer que la réglementation soit claire et juste pour voter et par supporter que cette dernière soit accessible et ne soit pas impossible ou trop restrictive.

Cette position a été prise suite au vaste processus de consultation sur le droit de grève que la CADEUL a entrepris en 2013-2014. Cette position est appelée à être définie davantage et précisée à la suite du dépôt du mémoire sur le droit de grève. Cette résolution rejoint la position précédente.

1.4.2 Communication avec les acteurs externes

CAE-E12-07-21-07

166

Que la CADEUL sensibilise les candidats de la région de Québec ainsi que la population aux préoccupations des étudiants.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

CAE-E12-07-21-10

167

Que la CADEUL rencontre des candidats de la région de Québec pour les sensibiliser et les amener à prendre position face aux revendications étudiantes. Que l'essentiel de ces rencontres soit communiqué aux membres de la CADEUL.

Extrait de la plateforme électorale de 2012.

1.4.3 Représentation externe

CAE-E12-07-21-21

168

Qu'un comité formé des quatre regroupements étudiants reconnus au niveau national, soit l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ), effectue un suivi annuel de la règle sur les frais institutionnels obligatoires pour adapter celle-ci aux problématiques vécues sur le terrain.

Extrait de la plateforme politique de 2012.

CAE-H14-01-26-08

169

Que l'exécutif de la CADEUL milite pour la préservation de la structure légale de la TaCEQ.

Cette position a été prise suite à l'annonce de la dissolution imminente de la TaCEQ et du fait que la TaCEQ reste impliqué dans la requête en nullité de M. Laurent Proulx.

CAE-H14-01-26-10

170

Que la CADEUL voit à conserver une représentation nationale tout en excluant la FEUQ et l'ASSÉ.

Cette position a été prise suite à l'annonce de la dissolution imminente de la TaCEQ.

CAE-H14-03-14-08

171

Advenant une désaffiliation du SSMU, que la CADEUL entreprenne les démarches en vue d'une dissolution de la TaCEQ.

CAE-H15-03-13-07

172

Que la CADEUL participe à un processus de création d'une association nationale et s'assure de la tenue d'un processus de consultation sur les règlements généraux avant le référendum.

CAE-H15-03-13-08

173

Que l'association nationale dans laquelle la CADEUL participerait soit une association nationale vouée notamment à la recherche dans le but d'informer ses membres.

CAE-H15-04-10-06

174

Que le Caucus mandate trois personnes pour accompagner le comité exécutif dans le cadre du processus de création de la nouvelle association nationale.

Les discussions entourant cette position, disponible dans le procès-verbal correspondant, laissent clairement comprendre que le mandat des accompagnateurs est d'une durée d'un mois seulement.

CAE-E15-05-01-04

175

Que la CADEUL s'oppose à ce que les personnes ayant siégé sur le comité de coordination puissent se présenter sur le futur conseil exécutif de la prochaine association nationale.

CAE-E15-05-01-05

176

Que la CADEUL privilégie et oblige toujours la tenue d'élections libres et ouvertes à tous les membres de la CADEUL aux nominations, excluant les comités ad hoc.

CA-E15-05-24-12

177

Que la CADEUL ratifie le contrat d'association du Projet pour un mouvement étudiant.

Le Projet pour un mouvement étudiant est la structure souple qui voit à la mise en place d'une véritable nouvelle association nationale. Il ne s'agit en aucune façon d'un organe politique ou de représentation.

Le contrat d'association vise simplement à définir les termes de la collaboration des différentes associations prenant part au PPME. Comme il s'agit uniquement d'un document à portée légale et financière, il fut adopté par le conseil d'administration de la CADEUL.

CA-E15-05-24-13

178

Que la CADEUL nomme Maxime Morin à titre d'administrateur du Projet pour un mouvement étudiant.

Le Projet pour un mouvement étudiant est la structure souple qui voit à la mise en place d'une véritable nouvelle association nationale. Il ne s'agit en aucune façon d'un organe politique ou de représentation.

CAE-H17-03-17-05

179

Que la CADEUL s'affilie à l'UEQ.

Il est précisé durant le débat que « c'est sûr et certain qu'on ne fait pas une affiliation au caucus, [...] ce serait un référendum. », pour reprendre les mots alors employés par la vice-présidence aux affaires institutionnelles.

CAE-A17-12-08-05

180

Que le Caucus des associations étudiantes recommande un moratoire de trois ans concernant la question de son affiliation à l'Union étudiante du Québec.

Adopté à la suite du référendum d'affiliation de la CADEUL à l'UEQ

1.4.4 Autres

CAE-A12-11-30-07

181

Que les ajustements des prêts et bourses en fonction des revenus excédentaires des élèves ne soient que de 20 % au lieu de 50 %.

CAE-E18-06-17-07

182

Que la CADEUL participe au comité de travail spécifique de la rentrée universitaire

1.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale

1.5.1 Laissez-passer universel d'autobus

CAE-A13-09-20-09

183

Que la Ville de Québec favorise l'implantation du laissez-passer universel et s'engage financièrement dans le projet;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-H14-02-21-13

184

Que le gouvernement du Québec participe au financement de la mise en place du Laissez-passer universel d'autobus de l'Université Laval à partir du Programme d'aide gouvernementale sur le transport en commun ou du programme Climat municipalités.

CAE-H18-03-16-05

185

Que le processus référendaire sur le LPU soit enclenché advenant une proposition des sociétés de transport qui respecte les attentes de la CADEUL.

CAE-E18-06-17-10

186

Que le comité exécutif de la CADEUL puisse se positionner ouvertement en faveur de l'instauration du laissez-passer universitaire durant les négociations.

Négociations pour le LPU en cours

CAE-A18-12-07-05

187

Que la CADEUL accentue les négociations avec l'Université Laval et les paliers de gouvernements pour obtenir un investissement dans le projet de LPU.

CAE-A18-12-07-05

188

Que l'investissement serve à faire diminuer le prix du LPU.

CAE-A18-12-07-06

189

Que la CADEUL fasse un rapport sur son plan d'action pour le LPU dans un caucus ultérieur.

1.5.2 Urbanisme et logement

CAE-E12-08-19-09

190

Que la Ville de Québec réalise des études qui permettront de mesurer précisément tous les impacts des réaménagements et des orientations de développement proposés dans le PPU du plateau centre de Sainte-Foy et sur les territoires périphériques.

CAE-E12-08-19-10

191

Que la Ville de Québec mette en place des mesures qui permettront d'atténuer les effets du PPU du plateau centre de Sainte-Foy si les études d'impact confirment une augmentation du prix des logements locatifs excédant l'inflation habituelle pour un quartier de taille et de vocation semblable causée par la hausse de la valeur foncière dans Sainte-Foy.

CAE-A13-09-20-06

192

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité socio-économique sur le territoire visé par le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy et dans les territoires périphériques de l'Université Laval.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-07

193

Que la Ville de Québec favorise les projets de construction résidentielle qui incluent une part de logements abordables;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-08

194

Que la Ville de Québec mette en place un fonds et une structure de gestion destinés à la construction de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-E17-08-27-13.1

195

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité sociale sur le territoire visé par le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy et dans les territoires périphériques de l'Université Laval.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.2

196

Que la Ville de Québec favorise les projets de construction résidentielle qui incluent une part de logements abordables, de coopératives d'habitation et d'habitations à loyer modique.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.26

197

Que les PPU cherchent à intégrer davantage, en matière de construction, des projets d'écoquartiers et autres écopropriétés.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.28

198

Que la Ville de Québec s'engage à préserver la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.3

199

Que la Ville de Québec mette en place un fonds et une structure de gestion destinés à la construction de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.4

200

Que la Ville de Québec adopte un règlement municipal permettant d'obliger les promoteurs immobiliers à réserver un nombre de logements abordables dans leurs projets, à défaut de quoi ils seront forcés de verser une compensation financière.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.5

201

Que des mesures visant à maintenir une offre suffisante et de qualité de logements abordables dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery et autres quartiers à proximité de l'Université Laval soient envisagées, ceci afin de limiter le paramètre de la distance entre le lieu de résidence et celui d'études.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-12

202

Que la Ville de Québec s’engage à protéger la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité

CAE-H18-03-16-06

203

Que la CADEUL travaille à rendre accessibles du logement plus abordable et de meilleure qualité à la communauté étudiante de l'Université Laval.

CAE-H18-03-16-06

204

Que la CADEUL travaille avec l'UTILE à l'implantation d'une offre de logement de qualité et à un prix abordable.

CAE-H19-01-25-12

205

Que le Gouvernement du Canada bonifie sa Stratégie nationale sur le logement en y incluant un volet spécifique destiné au soutien au logement étudiant

Extrait de l’Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

206

Que la Société canadienne d’hypothèque et de logement développe un programme dédié de soutien financier aux projets de logement abordable pour la communauté étudiante.

Extrait de l’Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

207

Que le Gouvernement du Québec octroie davantage de pouvoirs à la Ville de Québec en matière d’habitation, notamment en ce qui a trait à la création de programmes sans l’autorisation préalable de la Société d’habitation du Québec.

Extrait de l’Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

208

Que la Société d'habitation du Québec relance le Programme spécial pour un projet pilote de logements pour étudiants et en mette à jour les dispositions pour en faire un programme permanent dédié au financement de projets de logement abordable pour la communauté étudiante, et ce, sans affecter les sommes allouées aux autres programmes de soutien au logement pour les différentes populations en situation de précarité.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

209

Que la Ville de Québec mette sur pied un projet pilote voué au développement de logement abordable pour la communauté étudiante.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

210

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité socio-économique sur le territoire visé par le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy et dans les territoires périphériques de l'Université Laval.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

CAE-H19-01-25-12

211

Que la Ville de Québec implante des mesures pour atténuer la hausse du niveau des loyers à prévoir le long du parcours du futur Réseau de transport structurant de la Capitale.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.3 Environnement et transport durable

CAE-A13-09-20-10

212

Que la Ville de Québec continue son projet d'implantation des circuits Métrobus supplémentaires, notamment sur le trajet 87;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-11

213

Que la Ville de Québec collabore avec le RTC et la STLévis afin d'améliorer l'harmonisation du réseau de transport de la région de Québec;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-12

214

Que la Ville de Québec implante un système léger sur rails à Québec;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-13

215

Que la Ville de Québec aménage des axes cyclistes utilitaires et sécuritaires en priorisant l'aménagement d'une voie reliant l'Université Laval et le centre-ville;

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-14

216

Que des mesures soient prises pour encourager l'installation d'infrastructures de soutien à l'utilisation du vélo (supports et parcs à bicyclettes sécuritaires, douches, vestiaires et autres);

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013

CAE-A13-09-20-15

217

Que la Ville de Québec encourage le développement d'un service de vélopartage comme celui de la coopérative Roue-Libre.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-E17-08-27-13.10

218

Que la Ville de Québec mette en place un service de vélopartage.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.11

219

Que la Ville de Québec encourage la pratique de la marche en bonifiant et en sécurisant son réseau piétonnier.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.12

220

Qu'un nouveau système de tarification soit mis en place pour les étudiant-e-s utilisant les transports en communs sur le territoire de la communauté métropolitaine comprenant Québec et Lévis.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.13

221

Que l'offre de service du RTC soit renforcée dans les zones peu ou non desservies, notamment en améliorant les fréquences de passages pour les lignes régulières fortement utilisées par les étudiant-e-s.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.14

222

Que l'interconnexion entre le RTC et les autres réseaux de transport en commun attenants à la Ville de Québec soit renforcée.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.15

223

Que la Ville de Québec envisage le réaménagement de certains de ses tronçons d'autoroutes intraurbaines en boulevards.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.16

224

Que la Ville de Québec intègre le paramètre des autoroutes interurbaines pour élaborer ses plans en matière de développement de la mobilité durable.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.24

225

Que la ville de Québec investisse dans de nouveaux sites de compostage communautaire, en privilégiant les arrondissements dans lesquels ils sont encore absents.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.25

226

Que la Ville de Québec mette en œuvre une campagne d'incitation aux pratiques du compostage domestique et du vermicompostage.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.27

227

Que les efforts réalisés par la Ville en matière d'amélioration du couvert arborescent soient axés en priorité vers les quartiers où l'indice de canopée est le plus faible.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.6

228

Que la Ville de Québec aménage des axes cyclistes utilitaires et sécuritaires en priorisant l'aménagement d'une v

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.7

229

Que la Ville de Québec envisage un axe cycliste utilitaire et sécuritaire entre la Basse-Ville et l'Université Laval en passant par le quartier Saint-Roch et le centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.8

230

Que la Ville de Québec mette en place des aménagements réservés exclusivement au transport durable reliant notamment le campus universitaire au centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.9 **231**
Que des mesures soient prises pour encourager l'installation d'infrastructures de soutien à l'utilisation du vélo (supports et parcs à bicyclettes sécuritaires).

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-09 **232**
Que la Ville de Québec envisage de convertir 1 des 3 axes reliant la Ville à L'Université Laval de manière à rendre son utilisation exclusive aux cyclistes et aux véhicules de transport en commun.

CAE-E17-08-27-10 **233**
Qu'un service de vélo-partage soit mis en place.

CAE-A17-09-22-05 **234**
Que la Ville de Québec mette en place des aménagements réservés exclusivement au transport durable, reliant notamment le campus universitaire au centre-ville.

CAE-E19-06-23-09 **235**
Que le gouvernement fédéral assure le financement du projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec, à hauteur de 1,2 G\$, tel qu'annoncé.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019

1.5.4 Représentation jeunesse

CAE-A13-09-20-19 **236**
Que la Ville de Québec reconnaisse le groupe des étudiants collégiaux et universitaires en incluant celui-ci dans le contenu de ses politiques d'aménagement et de développement.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A15-12-04-20 **237**
Que la CADEUL se positionne pour la création d'une instance formelle de consultation de la jeunesse au palier municipal.

CAE-E17-08-27-13.17

238

Que la Ville de Québec reconnaisse les regroupements étudiants collégiaux et universitaires en incluant ceux-ci dans le contenu de ses politiques de plans d'aménagement et de développement.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.18

239

Que la Ville de Québec propose un processus de consultation publique attrayant et qu'elle en fasse la promotion auprès des jeunes.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.19

240

Que la Ville de Québec collabore avec les différents organismes jeunesse et les associations étudiantes de campus collégiaux et universitaires.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.20

241

Que la Ville de Québec se dote d'un plan d'action visant à augmenter le nombre de jeunes et de femmes qui s'impliquent au sein des différentes instances de décision et de consultation (conseil municipal, commissions scolaires, etc.).

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.5 Arts, culture, patrimoine et médias

CAE-A13-09-20-16

242

Que la Ville de Québec fasse la promotion de ses sites archéologiques et historiques.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-17

243

Que la Ville de Québec s'engage à reprendre la réfection de l'Îlot des Palais et rétablisse le financement du projet de façon à agrandir la surface disponible pour les fouilles archéologiques.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A13-09-20-18

244

Que la Ville de Québec encourage les projets d'art urbain.

Extrait de la plateforme électorale municipale de 2013.

CAE-A15-09-18-17

245

Que la CADEUL signe la déclaration pour des ondes radiophoniques saines.

CAE-E17-08-27-13.21

246

Que la Ville de Québec développe une meilleure synergie avec l'Université Laval et mette à profit son expertise pour développer des projets structurants pour la communauté.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.22

247

Que la Ville de Québec élabore une stratégie visant à impliquer davantage les citoyens afin de créer un sentiment d'appropriation du patrimoine et de les encourager à le mettre en valeur.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-13.23

248

Que la Ville de Québec encourage les projets d'art urbain, qu'ils soient vivants, plastiques, visuels, musicaux, etc.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

CAE-E17-08-27-11

249

Que la Ville de Québec encourage les projets artistiques urbains, qu'ils soient vivants, plastiques, visuels, musicaux, etc.

1.6 Autres positions externes

CAE-H16-02-19-21

250

Que la CADEUL s'oppose vigoureusement au nouveau projet de loi sur le lobbyisme et réitère l'importance de conserver une accessibilité à toutes les OSBLs et les associations à faire valoir leurs positions auprès du gouvernement.

CAE-E17-05-28-08

251

Que la CADEUL soutienne les étudiants et les étudiantes en droit qui désirent appuyer une modification législative à la Loi sur le Barreau pour permettre aux étudiants et étudiantes du Québec de pouvoir donner des conseils d'ordre juridique et de guider les citoyens et citoyennes sous la supervision d'un membre du Barreau du Québec et non seulement donner de l'information juridique comme c'est le cas présentement.

2. POSITIONS INTERNES

2.1 Affaires pédagogiques

2.1.1 Enseignement en ligne

CAE-E06-04-19-30

252

Considérant que l'enseignement en ligne ne répond pas à plusieurs objectifs fondamentaux de l'éducation, tels la socialisation, l'apprentissage de la vie en commun et le développement de rapports interpersonnels. Considérant que les taux de décrochage des cours à distance sont encore très alarmants. Considérant que l'enseignement à distance ne convient pas à tous. Considérant que tous n'ont pas encore l'équipement ni la formation nécessaire pour utiliser efficacement les outils d'apprentissages en ligne. Considérant qu'un ordinateur ne pourra jamais remplacer un enseignant. Que l'enseignement à distance demeure un choix offert aux étudiants et non un substitut à l'enseignement en classe.

CAE-E06-04-19-31

253

Considérant que l'adoption d'un plan de cours est inscrite dans la Déclaration des droits des étudiantes et étudiants de l'Université Laval. Considérant qu'aucun mécanisme de discussion des plans de cours n'est actuellement prévu dans les cours à distance.

Qu'un mécanisme de discussion des plans de cours soit automatiquement instauré dans les cours à distance tel qu'il est mentionné dans la Déclaration des droits des étudiantes et des étudiants de l'Université Laval aux articles 1.1 et 1.2.

CAE-E06-04-19-32

254

Considérant le contexte actuel du sous-financement des universités et plusieurs lacunes présentes dans l'enseignement traditionnel, notamment des classes bondées, un manque d'encadrement et la désuétude du matériel.

Que des standards de qualité très stricts soient imposés à l'enseignement en ligne pour éviter qu'il reproduise les mêmes défaillances que l'enseignement traditionnel.

CAE-E06-04-19-33

255

Que la Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche poursuive la réflexion sur l'enseignement à distance en axant les recherches suivantes sur la situation à l'Université Laval et au Québec.

CAE-A15-09-18-11

256

Que l'Université Laval poursuive le développement de la formation à distance, dans la seule mesure où les recommandations contenues dans le présent document sont respectées, dans un souci de qualité de la formation dans son ensemble et de viabilité des programmes.

CAE-A15-09-18-11

257

Que des espaces physiques supplémentaires destinés aux étudiants soient aménagés, afin de favoriser leur présence sur le campus, les échanges avec les enseignants et les étudiants et afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance à l'Université Laval et ce, peu importe leur mode d'apprentissage.

CAE-A15-09-18-11

258

Que les Comités de programme évaluent la possibilité de réviser le cheminement des programmes afin d'y inclure une participation à un minimum d'activités de formation complémentaires ou parascolaires.

CAE-A15-09-18-11

259

Que des lieux communs pour les enseignants et les étudiants soient aménagés et des opportunités de rencontres entre ceux-ci soient créées, afin de favoriser leurs interactions tout au long des sessions.

CAE-A15-09-18-11

260

Que des moyens de consultation adaptés à la réalité des étudiants à distance soient mis à la disposition des associations étudiantes.

CAE-A15-09-18-11

261

Que les cours à distances dispensés par l'Université Laval respectent obligatoirement la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides élaborée par le Groupe de travail sur les bonnes pratiques en formation à distance.

CAE-A15-09-18-11

262

Qu'un système d'audit chapeauté par le Bureau de la formation à distance soit mis en place pour vérifier la conformité des cours à distance avec la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides, et que l'Université Laval mette à la disposition du Bureau de la formation à distance, les ressources nécessaires.

CAE-A15-09-18-11

263

Que des incitatifs budgétaires soient mis en place, afin de favoriser le respect la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides.

CAE-A15-09-18-11

264

Que les ressources octroyées pour les ateliers concernant la formation à distance et la promotion de ces activités soient revues à la hausse, afin qu'un nombre plus important d'enseignants puisse en bénéficier.

CAE-A15-09-18-11

265

Que l'utilisation de questionnaires variés selon les modalités, le mode et la nature des activités de formation soit encouragée.

CAE-A15-09-18-11

266

Que les Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement et le Système d'évaluation de l'enseignement (SÈVE) permettent à l'enseignant d'ajouter aux formulaires des questions ou des libellés spécifiques à son activité de formation.

CAE-A15-09-18-11

267

Que des outils d'analyse des résultats de l'évaluation des cours, spécifique à la formation à distance, soit développés.

CAE-A15-09-18-11

268

Que des incitatifs soient mis en place afin de stimuler la participation des étudiants à l'évaluation de l'enseignement.

CAE-A15-09-18-11

269

Que les comités de programme déterminent une fois par année les cours qui pourront être suivis à distance en fonction du cheminement des étudiants et de l'autonomie qu'ils devraient avoir acquise à ce stade.

CAE-A15-09-18-11

270

Que les différents services de l'Université Laval élaborent un plan stratégique de développement d'outils et de soutien en ligne pour garantir aux étudiants à distance un accès équitable à ces services.

CAE-A15-09-18-11

271

Que les services du Registraire soient accessibles en ligne.

CAE-A15-09-18-11

272

Que des mécanismes permettant aux étudiants de consulter la correction des évaluations faites à distance soient mis en place.

CAE-A15-09-18-11

273

Que les enseignants offrent systématiquement aux étudiants la possibilité de discuter sur le forum du plan de cours et d'y proposer des modifications la première semaine de cours et qu'il informe suffisamment les étudiants inscrits des modifications proposées, afin qu'il soit possible d'obtenir un vote unanime.

CAE-A15-09-18-11

274

Que le programme d'appui au développement de cours hybrides soit maintenu afin de favoriser le développement de cours hybrides, dans la mesure où les cours développés permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences complémentaires au savoir et d'atteindre les objectifs du premier cycle.

CAE-A15-09-18-11

275

Que des politiques facultaires concernant la formation à distance soient élaborées en conseils facultaires avec la participation des comités de programme et des étudiants, afin d'encadrer le développement des cours à distance au sein des facultés.

CAE-A15-09-18-11

275

Que des politiques facultaires concernant la formation à distance soient élaborées en conseils facultaires avec la participation des comités de programme et des étudiants, afin d'encadrer le développement des cours à distance au sein des facultés.

2.1.2 Approche par compétences

CAE-H17-01-27-08.01

277

Que les facultés et les programmes participent à la détermination des compétences ou qualités retenues par les organismes d'accréditation.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.02

278

Que les facultés et les programmes s'assurent que le développement du jugement critique des étudiants et étudiantes fasse partie des compétences ou qualités retenues par les organismes d'accréditation.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.03

279

Que les facultés et les programmes envisagent utiliser différentes stratégies d'apprentissage dans un cadre pratique sans nécessairement bouleverser le corpus des cours et des activités de formation.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.04

280

Que les facultés et les programmes cherchent un équilibre entre les stratégies d'apprentissage dans un cadre pratique et la pédagogie axée sur des objectifs qui reposent davantage sur les connaissances générales.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.05

281

Que les mécanismes d'observation et d'évaluation mis en place dans les programmes prévoient que la façon par laquelle un individu aborde une tâche puissent varier en fonction de sa personnalité.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.06

282

Que les facultés et les programmes rendent disponible un guide ou un référentiel explicitant les niveaux de compétence à atteindre, pour une période donnée, et les manières de les évaluer.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.07

283

Que l'enseignant ou le superviseur de stage soit suffisamment formé par l'unité responsable pour assurer la validité des évaluations qui seront données à la fin de chaque phase de formation.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.08

284

Que l'enseignant ou le superviseur de stage informe l'étudiant ou l'étudiante des ressources s'offrant à lui ou à elle pour l'appuyer dans l'atteinte des compétences visées.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.09

285

Que les facultés et les programmes, avant de se lancer dans l'implantation avancée de l'approche par compétences, évaluent la possibilité de répondre aux exigences des agréments en privilégiant l'approche-programme.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.10

286

Que l'Université Laval fournisse les ressources nécessaires pour assurer une meilleure implantation de l'approche-programme dans la Faculté des sciences de l'éducation.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.11

287

Que les étudiants et étudiantes soient davantage informé(e)s des qualités exigées par leur agrément et que des exemples d'application soient donnés.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.12

288

Que des activités soient organisées pour permettre d'observer, de superviser et d'évaluer la progression des étudiants et étudiantes dans l'atteinte des objectifs et qualités.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.13

289

Que le soutien accordé aux étudiants et étudiantes, par l'enseignant ou le superviseur de stage, s'articule autour des résultats attendus et que soit clarifié le système d'évaluation auquel ces résultats se rattachent.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.14

290

Que les enseignants associent les qualités aux évaluations prévues au plan de cours et présentent les manières de les évaluer, afin que les étudiants et étudiantes puissent se préparer autrement.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.15

291

Que le caractère subjectif des évaluations soit compensé par des périodes d'observation adéquates et des critères d'évaluation précis et mesurables.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.16

292

Que les étudiants et étudiantes puissent progresser dans un milieu d'apprentissage où ils et elles ne sont pas évalué-e-s sur leurs comportements sans en avoir été informé-e-s au préalable.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.17

293

Que les facultés et les programmes s'assurent que les outils d'accompagnement développés pour évaluer les compétences soient utiles et ne soient pas vus comme un fardeau non nécessaire.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.18

294

Que les enseignants et les superviseurs de stages émettent suffisamment de commentaires pour permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de connaître les points à améliorer pour progresser.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

CAE-H17-01-27-08.19

295

Que les facultés et les programmes offrent la formation nécessaire aux superviseurs stages et qu'ils les incitent à participer, par leurs conseils et commentaires, à la progression des étudiants et des étudiantes.

Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval

2.1.3 Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-06

296

Que les salles dédiées à l'apprentissage actif soient utilisées lors des cours donnés en pédagogie inversée.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.01

297

Que les enseignants indiquent dans le plan de cours la façon par laquelle sera fait le suivi pour que les travaux et les lectures soient effectués avant la classe.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.02

298

Que l'utilisation de la pédagogie inversée soit indiquée dans le détail des cours rendu disponible à la période d'inscription et dans les plans de cours.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.03

299

Que les enseignants disposent des ressources nécessaires et du soutien approprié pour convertir du matériel en version numérique.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.04

300

Que les programmes et les enseignants identifient des formations qui pourraient se prêter davantage à l'offre d'une pédagogie inversée.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.05

301

Que le cheminement recommandé par les programmes tienne compte du nombre de cours donné en mode inversé dans une même session afin d'éviter une charge de travail trop importante lors de la préparation aux cours.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.06

302

Que l'enseignant tienne compte du fait que l'usage des technologies peut accentuer les effets non désirables sur la mémorisation, la concentration, et une certaine paresse intellectuelle.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.07

303

Que les enseignants prévoient l'organisation d'ateliers spécialisés lorsque les étudiants ne sont pas au même niveau dans l'usage d'un logiciel ou d'une application particulière.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

CAE-H17-02-24-07.08

304

Qu'une accessibilité aux laboratoires informatiques et une description des procédures à suivre, en cas de difficultés techniques, accompagnent toute formation en mode inversé.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval

2.1.4 Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.1

305

Que l'Université Laval soit vigilante lors de l'élaboration d'un nouveau programme quant aux interventions des ordres professionnels vis-à-vis de la structure et du contenu des formations.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.10

306

Que l'Université Laval contraigne à la présence d'experts et expertes externes afin de réaliser l'évaluation périodique de ses programmes agréés donnant ouverture à un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.11

307

Que les experts et expertes externes mobilisé-e-s lors de l'évaluation périodique d'un programme agréé donnant ouverture à un ordre professionnel ne soient ni des représentants et représentantes de l'organisme d'agrément, ni de l'ordre concerné.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.12

308

Que les procédures de l'évaluation périodique soient appliquées aux certificats et DESS créés il y a plus de 7 ans et dont la majorité des cours ne font pas partie initialement d'un programme comportant un grade.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.13

309

Que l'Université Laval remette en question la pertinence des requêtes de divers organismes d'agrément quant à la nécessité que certains enseignant-e-s détiennent un permis d'exercice de l'ordre professionnel concerné.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.14

310

Que l'Université Laval veille à ce que le choix des 15 crédits de formation complémentaire prévus au Règlement des études soit réellement laissé à la discrétion des étudiants et étudiantes poursuivant un programme de grade donnant ouverture au titre délivré par un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.15

311

Que l'Université Laval soit vigilante vis-à-vis des choix de formules pédagogiques, telles que l'approche par compétences et l'approche-programme, et ce, par souci de préservation de son autonomie dans sa façon de dispenser ses formations.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.2

312

Que le VREAE produise un document explicatif et exhaustif des procédures associées à l'élaboration d'un programme de l'Université Laval, et ce, afin de faciliter le processus.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.3

313

Que le document précise les mandats associés à chacune des instances consultées ainsi que leur composition.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.4

314

Que le document stipule que les travaux des différentes instances d'élaboration d'un programme devront répondre aux critères de qualité et de pertinence se rattachant aux valeurs et à la mission d'enseignement de l'Université Laval.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.5

315

Que l'Université Laval autorise la participation potentielle des représentants et représentantes des ordres professionnels lors des travaux menés par les comités d'élaboration de programme, seulement lorsque ces derniers ne seront pas régis par les normes d'un organisme d'agrément professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.6

316

Qu'un ou qu'une étudiante du cycle et/ou du domaine concerné siège systématiquement sur les comités d'élaboration et d'exploration liés à la mise en place d'un nouveau programme comportant ou non un grade.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.7

317

Que dans le modèle de rapport d'élaboration, pour tout programme de l'Université Laval, soient inclus les objectifs fondamentaux et originels se rattachant à la poursuite d'études supérieures dans les critères de pertinence du programme.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.8

318

Que dans un souci d'intégration socioprofessionnelle et socioculturelle, l'Université Laval travaille au développement de programmes d'accompagnement pour les candidats et candidates diplômé-e-s hors Québec qui souhaitent intégrer un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

CAE-H18-01-26-09.9

319

Que l'Université Laval travaille au développement de la reconnaissance des acquis afin de limiter en termes de temps la poursuite d'une formation d'appoint pour les candidats et candidates à l'obtention d'un permis ou certificat de spécialiste délivré par un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-A11-12-09-05

320

Que des rapprochements et des sorties communes soient effectués avec des associations qui représentent les étudiants internationaux et des groupes d'intégration d'immigrants et d'immigrantes.

CAE-E18-05-27-06

321

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et étudiants internationaux soit mis en place par le gouvernement.

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-E18-05-27-06

322

Que ce crédit soit applicable à l'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux, à l'exception de celles et ceux assumant des frais de scolarité similaires à ceux des étudiant-e-s québécois-e-s et qu'il réponde aux caractéristiques suivantes :

- Qu'il prenne la forme d'un crédit d'impôt non remboursable
- Qu'il permette le remboursement complet des frais de scolarité différenciés assumés par l'étudiant-e
- Qu'il puisse être réparti jusqu'à concurrence de 10 ans
- Qu'il soit reportable jusqu'à concurrence de 10 ans

Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018

CAE-A18-09-21-06

323

Que le conseil exécutif se repenche sur l'avis afin de l'étoffer, entre autres afin d'ajouter des statistiques sur la fréquentation des étudiantes et étudiants internationaux et leur situation financière ainsi que l'impact de leur présence sur l'offre de formation.

CAE-H19-03-15-07

324

Que le gouvernement annule le projet de financement par mandats stratégiques

Extrait de l'Avis sur le financement des universités modifié

CAE-H19-03-15-08

325

Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur la vie au Québec et la culture québécoise à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

326

Que la fréquence de diffusion du Guide pratique des étudiants étrangers du Bureau de la vie étudiante soit accentuée afin d'assurer un meilleur relais des informations essentielles auprès de la communauté étudiante internationale.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

327

Que l'Université Laval veuille à améliorer la promotion des différents services offerts par le Bureau de la vie étudiante en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

328

Que l'Université Laval s'assure que les informations utiles aux étudiantes et étudiants en mobilité entrante à l'Université Laval soient consignées en un même lieu et qu'elles soient facilement accessibles.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

329

Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur le système d'enseignement supérieur québécois à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

330

Que les activités et projets des différentes associations étudiantes membres de la CADEUL concernant la mobilité internationale entrante soient valorisés dans un objectif de sensibilisation à l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

331

Que l'ensemble du corps professoral invite les étudiantes et les étudiants à intégrer les personnes en mobilité entrante lors de la réalisation de travaux d'équipe.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

332

Que l'Université Laval fasse en sorte que le programme de jumelage offert par le Bureau de la vie étudiante bénéficie d'une meilleure visibilité auprès de la communauté étudiante compte tenu du fait qu'il s'agit d'un facteur important d'intégration pour les étudiantes et les étudiants internationaux.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

333

Que le coût des cours de langue française offerts sur le campus soit diminué pour les étudiantes et étudiants allophones afin de faciliter leur francisation et par extension, leur intégration à la communauté universitaire.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

334

Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur la culture de l'emploi au Québec et les possibilités d'emploi hors campus à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

335

Que l'Université Laval et ses composantes travaillent au développement et à la diversification des destinations offertes en ce qui concerne la mobilité sortante, en portant une attention particulière aux programmes au sein desquels l'international constitue une dimension majeure de la formation

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

336

Que l'Université Laval encourage le corps professoral à faire valoir auprès de la communauté étudiante les divers avantages reliés à la poursuite d'un séjour de mobilité.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

337

Que l'ensemble des écoles, départements et facultés aient sur leur site Internet un onglet intitulé « Mobilité internationale » offrant de l'information concernant la mobilité étudiante sortante.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

338

Que l'onglet « Mobilité internationale » contienne notamment les éléments suivants :

- Les critères d'admissibilité à un séjour de mobilité
- Les dates limites de dépôt d'un dossier de candidature
- Les personnes-ressources en matière de mobilité sortante dans l'unité
- Les destinations proposées et établissements partenaires
- Les possibilités de financement offertes
- Le lien vers le site Internet du Bureau international
- Les informations contenues dans la section Questions fréquentes présente sur le site Internet du Bureau international.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

339

Que les étudiantes et étudiants désirant réaliser un parcours international soient adéquatement accompagnés et ce, depuis la constitution de leur dossier de candidature jusqu'à leur retour.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

340

Que la mobilité internationale sortante soit davantage promue auprès de la communauté étudiante universitaire.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

341

Que les rencontres sur les possibilités de mobilité internationale offertes par la gestion des études de chaque programme et/ou l'acteur désigné en ce sens pour le faire soient systématiquement intégrées dans l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes, le cas échéant.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

342

Que les informations fournies sur la mobilité internationale abordent non seulement les diverses opportunités de mobilité s'offrant au sein du programme concerné, mais qu'elles permettent aussi de soulever les contraintes liées à la structure du programme et qui pourraient venir perturber le cheminement universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

343

Que l'Université Laval continue de travailler au développement de différentes formules de mobilité afin de s'adapter d'une part aux divers cheminements académiques des formations universitaires de premier cycle et d'une autre, à la diversité des réalités étudiantes.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

344

Que les activités et projets des différentes associations étudiantes de la CADEUL concernant la mobilité internationale fassent l'objet d'échange lors d'instances informelles de la CADEUL, telles que la Table des affaires pédagogiques ou la Table des affaires internes et évènementielles.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

345

Que l'Université Laval veille à l'intensification de l'internationalisation de ses activités, que ce soit à travers le recrutement international ou activités de recherche ou ses activités d'enseignement dans l'optique de faire partie intégrante des réseaux universitaires internationaux.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

CAE-H19-03-15-08

346

Que des opportunités de communication soient instaurées entre les facultés afin que celles-ci puissent échanger en matière de mobilité internationale.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.2 Service aux étudiantes et étudiants

2.2.1 Services de garde

CAE-A13-09-20-21

347

Que le nombre de places en garderie, en particulier sur les campus universitaires ou à proximité de ceux-ci, soit augmenté et que des places pour les enfants des parents-étudiants y soient réservées.

CAE-A13-09-20-22

348

Que des services de garde à horaire non-usuel, dont les modalités d'utilisation et les horaires sont plus souples que ceux des services de garde conventionnels, voient le jour.

CAE-A13-09-20-23

349

Que davantage de mesures favorisant la conciliation études-famille soient mises en place.

2.2.2 Services sportifs

CAE-E11-07-24-17

350

Que la CADEUL milite pour que le statut temps plein de l'étudiant à la session d'hiver lui procure les mêmes avantages au SAS (Service des activités sportives) au cours de la session d'été.

CAE-E11-07-24-18

351

Que la CADEUL revendique le retour à l'accès gratuit aux plateaux de sports et à la salle d'entraînement.

2.2.3 Direction des services aux étudiants

CAE-H16-03-13-06

352

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de tarification des services aux étudiants.

Que la CADEUL élabore, en collaboration avec l'Université Laval, un plan de restructuration du financement et des mandats des services aux étudiants.

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de diminution du budget de subvention du Bureau de la Vie Étudiante dans les prochains exercices budgétaires de la Direction des Services aux Étudiants.

Que la CADEUL favorise la mobilité des employés des différents services aux étudiants en période de moindre occupation.

Que la CADEUL se penche sur la question du dédoublement du travail entre les unités de service et les associations étudiantes selon les mandats suivants:

- Communication;
- Formation;
- Activités;
- Outils et guides;
- Services.

CAE-H16-03-13-07

353

Que la CADEUL élabore un document de préservation des activités et d'amélioration des mandats des différentes unités composant la Direction des Services aux Étudiants.

2.3 Fonctionnement de l'Université Laval

2.3.1 Reconnaissance des associations

CAE-H14-01-26-16

354

Que le seuil de légitimité nécessaire à la reconnaissance d'une association en vertu du règlement de l'Université soit harmonisé avec le seuil exigé par la LAFAE.

LAFAE est l'acronyme de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

355

Que les droits, les privilèges et les responsabilités des associations reconnues, prévus par le règlement de l'Université, soient présentés clairement au sein d'une section distincte du règlement.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

356

Que l'ensemble des droits, des privilèges et des responsabilités actuellement reconnus aux associations de façon informelle par le Bureau de vie étudiante soient inclus au règlement de l'Université

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

357

Que le règlement de l'Université précise que les droits et les privilèges accordés aux associations reconnues s'appliquent aussi aux associations accréditées.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

358

Que l'accès gratuit à une ligne téléphonique de base et à Internet soit garanti aux associations reconnues par le règlement de l'Université.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus

CAE-H14-01-26-16

359

Que le statut d'organisme à but non lucratif ne soit pas exigé des associations souhaitant être reconnues en vertu du règlement de l'Université.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

360

Que le Bureau de vie étudiante offre de l'information sur le statut d'OBNL et soutienne les associations qui le souhaite dans leurs démarches afin d'obtenir ce statut.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

361

Que la détention d'une police d'assurance en responsabilité civile ne soit pas exigée des associations souhaitant être reconnues en vertu du règlement de l'Université.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

362

Que le Bureau de vie étudiante offre de l'information sur la responsabilité civile et les assurances, et soutienne les associations qui le souhaitent dans leurs démarches afin d'obtenir une telle police;
Que la perception d'une cotisation fasse partie des droits et des privilèges accordés automatiquement à toutes les associations reconnues.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

363

Que la perception d'une cotisation fasse partie des droits et des privilèges accordés automatiquement à toutes les associations reconnues.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

364

Qu'une association reconnue puisse modifier sa cotisation par le biais d'un référendum ou d'une assemblée générale convoquée à cette fin.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

365

Que les modalités de remboursement de la cotisation soient décidées par les associations.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-H14-01-26-16

366

Que le règlement de l'Université continue de reconnaître les associations facultaires, départementales, et de programme.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

CAE-A16-11-18-06.01

367

Que la CADEUL s'assure que la nouvelle réglementation liée aux associations parascolaires à caractère commercial ne mette pas de barrières aux initiatives étudiantes.

Adoptée dans le cadre de discussion avec la direction des services aux étudiants par rapport à une nouvelle réglementation concernant les associations parascolaires à caractère commercial.

CAE-A16-11-18-06.02

368

Que le comité chargé de travailler sur le dossier des associations parascolaires à caractère commercial soit composé minimalement de deux exécutants ou exécutantes et de deux représentants ou représentantes d'associations parascolaires à caractère commercial.

Adoptée dans le cadre de discussion avec la direction des services aux étudiants par rapport à une nouvelle réglementation concernant les associations parascolaires à caractère commercial.

2.3.2 Instances universitaires

CAE-H11-02-18-06

369

Que la CADEUL revendique que les étudiants soient représentés dans les différents services étudiants, avec droit de regard ou de vote le cas échéant dans les instances décisionnelles de ces services.

CAE-E11-05-15-06

370

Que la CADEUL s'oppose à l'application des modifications proposées par le rapport des travaux du comité de suivi de la gouvernance et du conseil d'administration de l'Université Laval sur la gouvernance.

2.3.3 Processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12

371

Qu'en cas d'infraction, le comité de discipline ait pour responsabilité de définir seul les sanctions applicables parmi celles prévues au Règlement disciplinaire à la lumière des circonstances atténuantes ou aggravantes établies en comité.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

372

Que l'on élargisse l'éventail des sanctions applicables en réaction aux infractions décrites au Règlement disciplinaire, notamment en permettant le recours à la réprimande et en se fondant sur les principes de la justice participative.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

373

Que la jurisprudence dénominalisée relative aux divers articles du Règlement disciplinaire puisse être facilement consultée par les membres de la communauté universitaire.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

374

Que les accompagnateurs des étudiants en comité de discipline aient la possibilité d'intervenir pour assister les étudiants dans la présentation de leur preuve.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12

375

Que les étudiants puissent être accompagnés au moment de l'enquête.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

376

Que les étudiants allophones puissent bénéficier des services d'un traducteur lors des audiences du comité de discipline.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

377

Que l'Université Laval cesse d'appliquer le principe strict de solidarité dans l'infraction pour les plaintes relatives aux travaux d'équipe et que le Règlement disciplinaire reconnaisse explicitement aux étudiants une obligation de moyens plutôt que de résultats dans le cadre des travaux réalisés en équipe.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

378

Que soit considéré, tout au long du traitement des plaintes dans le cadre d'une activité d'apprentissage en équipe, l'étendue des devoirs et la capacité de chaque coéquipier d'exercer un contrôle sur le travail des autres.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

379

Que le Règlement disciplinaire définisse plus clairement les informations et les documents qui doivent être transmises à l'étudiant lors du dépôt d'une plainte.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

380

Que l'Université Laval prévoit des recours ou des processus particuliers pour garantir la clarté des plaintes déposées contre les étudiants.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

CAE-A14-12-05-12

381

Que le Bureau du secrétaire général offre une formation initiale annuelle à l'intention des membres des comités de discipline.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

2.3.4 Règle budgétaire

CAE-H11-02-18-08

382

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin que la définition des frais institutionnels obligatoires soit plus précise.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus. Voir les propositions CAE-E13-07-21-14 à CAE-E13-07-21-16 dans la section « Fonctionnement des universités »

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

383

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y inclure que toutes les universités se doivent d'utiliser un vocabulaire dénommatif commun.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

384

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y inclure que la facture de frais de scolarité se doit de préciser quels frais cadrent dans les frais institutionnels obligatoires.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

385

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y préciser la notion d'équipement et de biens durables.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

386

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y préciser que les parts amortissables et non amortissables d'un projet financé par les fonds de fonctionnement ou d'investissement ne peuvent être également financées par les frais institutionnels obligatoires.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

387

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y inclure que l'annexe produit par les universités soit transmis automatiquement aux associations étudiantes concernées.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

388

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y préciser les modalités de versement des sommes retenues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'identifier les programmes d'aide aux étudiants qui en bénéficieront.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

CAE-H11-02-18-08

389

Que la CADEUL produise un mémoire en vue d'une potentielle consultation sur le renouvellement de la présente règle budgétaire ou dans l'éventualité d'une nouvelle législation sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

Cette proposition a été revotée lors du Caucus des associations étudiantes de septembre 2016

2.3.5 Parents-étudiants

CAE-A17-11-17-05.1

390

Que l'Université Laval collecte systématiquement, pour chaque session, des statistiques concernant les parents-étudiants portant sur leurs nombre, statut, cycle et champs d'études ainsi que le nombre d'enfants à leur charge.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.10

391

Que l'Université Laval mette à disposition aux professeur-e-s le statut de « parent-étudiant » des étudiant-e-s et que celui-ci puisse être validé facilement.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.11

392

Qu'en cas d'absence lors d'une évaluation, le ou la professeur-e, informé-e du statut du parent-étudiant (lequel doit être validé), devra s'assurer que l'étudiant-e absent-e pour cause de maladie de son ou de ses enfants ait l'occasion de reprendre son évaluation sans pénalité. Cependant, un billet du médecin sera exigé dans le cas d'une évaluation planifiée au plan de cours.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.12

393

Que la politique familiale de l'Université Laval stipule clairement le droit pour un parent évoquant sa non-disponibilité en dehors des heures de cours, la possibilité d'effectuer seul les travaux d'équipe, moyennant de potentielles exigences supplémentaires et dans la mesure où cela ne contrevient pas aux objectifs de la formation indiqués dans le plan de cours.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.13

394

Que l'Université Laval s'assure qu'au sein des facultés et des départements soit désignée une personne ressource afin d'agir comme médiateur-trice en cas de différend entre un-e étudiant-e qui verrait sa demande non approuvée par un-e professeur-e.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.14

395

Que l'Université Laval considère la question de l'amélioration de l'offre en matière de services de garde mis à disposition sur le campus pour celles et ceux bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.15

396

Qu'une réflexion quant à la possibilité de l'ouverture d'une halte-garderie sur le campus soit entamée par l'Université Laval ou que le nombre de places disponibles soit augmenté au sein des structures existantes à l'endroit des personnes bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.16

397

Que l'Université Laval encourage une extension de la priorité accordée aux parents-étudiants dans l'accès aux services de garde universitaire existants sur les membres du personnel à d'autres structures que celle du Petit Campus, ainsi que la création de places leur étant réservées.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.17

398

Que l'Université Laval encourage l'aide alternative à la garde à domicile auprès de celles et ceux répondant aux critères associés au statut « parent-étudiant ».

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.18

399

Que le délai de non-inscription de trois sessions consécutives qui est permis avant d'être considéré comme ayant abandonné son programme s'élève à six sessions consécutives pour les pères et mères dont leur enfant vient au monde pendant qu'ils et elles sont inscrites à un programme d'études.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.19

400

Que dans un souci d'inclusion des parents-étudiants à la communauté universitaire des aménagements physiques et des espaces universitaires soient prévus, tels que la création de salles d'allaitement et la mise à disposition de tables à langer et de chaises hautes dans l'ensemble des pavillons universitaires.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.2

401

Que l'Université Laval se dote d'un comité permanent institutionnel responsable de l'élaboration, de l'implantation, ainsi que du suivi et de l'actualisation de la politique familiale de l'Université Laval.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.20

402

Que dans les logements à construire sur le territoire de l'Université ou les rénovations à venir soit prévu un pourcentage de logements prioritairement réservé aux étudiant-e-s qui ont d'獮攏普渦獾歷口
濶畚梲

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.3

403

Que le comité permanent institutionnel regroupe un ensemble de 10 personnes dont la composition serait la suivante :

- Un-e représentant-e de la CADEUL
- Un-e représentant-e de l'AELIÉS
- Un-e représentant-e de l'APÉtUL
- Un parent-étudiant du premier cycle
- Un parent-étudiant du second ou troisième cycle
- Un-e représentant-e du corps enseignant
- Un-e représentant-e du personnel administratif
- Deux représentant-e-s de l'équipe de direction
- Un-e représentant des services de garde présents sur le campus

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.4

404

Que l'Université Laval reconnaisse un statut particulier de « parent-étudiant » selon les critères établis :

- Être enceinte d'au moins 20 semaines.
- Être chef de famille monoparentale et habiter avec son enfant âgé de moins de 12 ans au 30 septembre de l'année d'attribution du statut.
- Habiter avec son enfant ou celui de son ou sa conjoint-e s'il est âgé de moins de 6 ans au 30 septembre de l'année d'attribution du statut.
- Habiter avec un enfant, le sien ou celui de son ou sa conjoint-e, atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.5

405

Que le Bureau du registraire ait la responsabilité de reconnaître le statut de « parent-étudiant » aux étudiants et étudiantes qui en font la demande, selon les critères établis à la recommandation 4.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.6

406

Que le statut de « parent-étudiant » s'accompagne de certains services et accommodements adaptés aux besoins familiaux des titulaires de ce statut.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.7

407

Que tout parent-étudiant inscrit à temps partiel (de 6 à 11 crédits inclusivement) puisse bénéficier du statut « réputé temps plein », qu'il reçoive l'aide financière ou non, s'il en fait la demande et si sa situation correspond à un des quatre critères établis à la recommandation 4.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.8

408

Que tout parent-étudiant répondant aux exigences du statut de « réputé temps plein » puisse avoir accès aux différentes offres d'emploi et de bourses sur le campus réservées aux étudiant-e-s inscrit-e-s à temps plein.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

CAE-A17-11-17-05.9

409

Que l'Université Laval crée des bourses à l'endroit de celles et ceux bénéficiant du statut de « parents-étudiant », ainsi que diverses mesures de soutien financier leur étant adaptées.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

2.3.6 Autres

CAE-A12-12-07-21

410

Que la CADEUL ne défende pas de position par rapport à la contribution étudiante.

Il était question lors du caucus de novembre 2012 de se positionner sur le financement des universités pour le Sommet sur l'enseignement supérieur. Suite à une mise en dépôt de trois propositions, le caucus s'est positionné en décembre avec cette résolution.

CAE-H15-02-20-10

411

Que le Caucus se prononce contre l'élargissement du champ d'application du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval.

CAE-H15-02-20-11

412

Que la CADEUL encourage l'Université Laval à mettre en place des moyens pour travailler de concert avec les associations étudiantes plutôt que d'élargir le champ d'application du règlement disciplinaire ayant comme effet de le substituer aux tribunaux civils et criminels. Que la CADEUL considère tout élargissement du règlement disciplinaire comme abusif.

CAE-E15-08-23-06

413

Que la CADEUL s'oppose à tous frais institutionnels cachés et dénonce la mauvaise gestion de l'administration universitaire.

Position prise en réaction à une hausse des frais du Bureau du registraire.

CAE-A15-10-16-16

414

Que la CADEUL participe et fasse la promotion de la manifestation contre les coupes à la bibliothèque le 12 novembre.

CAE-A15-12-04-13

415

Que la CADEUL s'oppose à la modification des pénalités applicables aux étudiants en défaut de paiement de leurs frais de scolarité.

CAE-H16-02-19-08

416

Que la CADEUL s'oppose à toute augmentation des heures de tarification des stationnements qui nuirait à l'accès des étudiants qui veulent accéder aux services du pavillon Desjardins de l'Université Laval.

CAE-H16-02-19-09

417

Que la CADEUL encourage l'Université Laval à gérer ses stationnements dans une optique de développement durable.

CAE-H17-03-17-05

418

Que la CADEUL dénonce la lenteur des négociations qui affecte la qualité des services offerts aux étudiant-e-s ainsi que l'enseignement, la création et de la recherche.

Cette proposition a été adoptée durant la grève du SEUL de l'hiver 2017

CAE-A17-10-20-12

419

Que la CADEUL se positionne contre la vente de bouteilles d'eau à usage unique et l'utilisation de contenants non consignés pour la consommation de toute boisson sur le campus de l'Université Laval;
Que la CADEUL se positionne en faveur de la renégociation des devis d'exploitation des concessions alimentaires;

Que la CADEUL encourage l'Université à inclure le bannissement de la vente des bouteilles d'eau à usage unique dans son prochain plan d'action de développement durable.

2.4 Relations internes

2.4.1 Relations avec les membres associatifs

CAE-E13-05-19-10

420

Que la CADEUL invite ses associations à se positionner sur le droit de grève étudiant.

Cette position a été prise dans le cadre de la consultation et l'avis sur le droit de grève étudiant.

CAE-A15-12-04-06

421

Que l'on condamne l'ingérence des fédérations et confédérations dans la souveraineté des associations facultaires et départementales

CAE-A15-12-04-09

422

Que la CADEUL continue à tenir compte de la diversité des opinions politiques de ses membres et ne prétende pas parler au nom d'eux et elles sur des sujets sociopolitiques à moins qu'ils ne soient l'objet d'approbation d'une large majorité parmi ceux et celles qu'elle représente.

2.4.2 Associations parascolaires

CAE-H18-01-26-06

423

Que la CADEUL reconnaisse l'APÉTUL comme étant une association étudiante et un organisme communautaire qui répond aux besoins spécifiques des parents-étudiant-e-s du campus de l'Université.

2.5 Égalité des sexes et des genres

CAE-A15-12-04-14

424

Que la CADEUL encourage la présence d'au moins une femme dans toutes les délégations des caucus.

Que la CADEUL s'active à éliminer tout rapport inégalitaire ou discriminatoire basé sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle

CAE-A15-12-04-15

425

Que les exécutants et exécutantes de la CADEUL féminisent l'ensemble de leurs interventions publiques écrites selon la politique de féminisation en annexe.

Que la CADEUL féminise son nouveau site Internet selon la politique de féminisation en annexe.

CAE-A15-12-04-18

426

Que la CADEUL dénonce l'objectification que l'on peut faire de son genre ou de son sexe pour bénéficier d'un quelconque privilège.

CAE-H16-04-14-14

427

Que la CADEUL reconnaisse l'existence du genre neutre et, en ce sens, soutienne les initiatives qui visent à la décatégorisation binaire de la société.

CAE-H16-04-15-15

428

Que la CADEUL milite pour la présence de toilettes neutres sur le campus.

2.6 Autres positions internes

CAE-H16-02-19-22

429

Que la CADEUL condamne les activités d'intégrations et les événements organisés sur le campus comportant des rapports de domination, de l'intimidation, du harcèlement, du sexisme, de la culture du viol et de la marchandisation d'individus.

CAE-A16-11-18-05

430

Que la CADEUL s'intéresse aux enjeux que vivent les étudiants parents à l'université.

3. POSITIONS INSTITUTIONNELLES

3.1 Services et filiales

3.1.1 Général

CA-A12-09-23-22

431

Que la CADEUL entame des démarches auprès de ses filiales pour les inciter à se doter de leur propre politique de développement durable.

CA-A17-12-10-10

432

Que le service du Marché du livre usagé soit remplacé dès la session d'automne 2018
Que le conseil d'administration se positionne en faveur d'acquérir une licence d'utilisation à durée illimitée de la plateforme LEXYA.

3.1.2 Services alimentaires

CA-A12-09-23-25

433

Que la CADEUL continue de veiller au développement des deux succursales du Café l'Équilibre.

CA-A12-09-23-27

434

Que la CADEUL entame les démarches nécessaires à la reprise d'un service d'installations alimentaires sur le campus de l'Université Laval.

CAE-H14-03-16-09

435

Que la CADEUL se positionne en faveur du fractionnement du lot 2, notamment le fractionnement des deux cafétérias majeures sur le campus, celles des pavillons Vandry et De Koninck.

3.1.3 Service de garde

CA-E07-08-20-10

436

Que le conseil d'administration mandate la vice-présidence aux finances d'étudier la possibilité de monter un projet d'halte-garderie dans le but de trouver des partenaires.

CA-A12-09-23-26

437

Que la CADEUL continue les démarches en vue de la mise en place d'une halte-garderie au PEPS.

CAE-H13-03-24-10

438

Que le comité exécutif soit mandaté pour conclure une entente avec le CPE La Petite Cité en vue d'une demande de places subventionnées pour la halte-garderie du Super PEPS.

3.1.4 Assurances

CA-H17-02-26-06

439

Que la CADEUL autorise Simon Rheault et Vanessa Parent à signer l'entente de partenariat de 5 ans avec l'ASEQ.

CA-H17-02-26-07

440

Que la CADEUL effectue les modifications au régime d'Assurance collectif étudiant tel que prévu dans la proposition de l'ASEQ.

CA-H17-03-19-08

441

Que la CADEUL contribue à l'effort de rééquilibre du régime d'assurances collectives en retirant la perception de la marge de sécurité destinée à la réserve, et ce jusqu'à une résolution contraire du Conseil d'administration.

3.2 Comités, conseils ou commissions de la CADEUL

3.2.1 Comité institutionnel de protection de l'environnement

CA-A12-09-23-21

442

Que le comité institutionnel de protection de l'environnement soit mandaté pour réviser la politique environnementale et le plan de réduction de l'empreinte environnementale de la CADEUL.

CA-E13-05-19-19

443

De donner le mandat au Comité institutionnel de protection de l'environnement (CIPE) de faire des recommandations aux conseils d'administration des filiales quant à leurs pratiques en matière de développement durable.

CAE-E14-06-29-08

444

Que le nombre de rencontres minimales du comité institutionnel de protection de l'environnement passe de deux rencontres par année à quatre rencontres par année.

Adopté dans le cadre de la politique environnementale de la CADEUL.

3.2.2 Comité consultatif de la Direction des services aux étudiants

CAE-H14-01-26-13

445

Qu'un comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit créé;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

446

Que la Direction des services aux étudiants publie annuellement un rapport faisant état de ses activités, des activités de ses unités, et de l'atteinte des objectifs du plan d'action;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

447

Que le plan d'action triennuel et les rapports annuels de la Direction des services aux étudiants soient rendus publics sur son site Internet;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

448

Que les membres du comité consultatif de même que la CADEUL et l'AELIÉS aient accès annuellement aux informations concernant l'utilisation des fonds alloués à la Direction des services aux étudiants et à ses unités;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

449

Qu'un comité d'examen des services aux étudiants soit formé à tous les 5 ans;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

450

Que le comité d'examen des services aux étudiants ait pour mandat de déterminer si les services aux étudiants dispensés par l'Université Laval répondent adéquatement aux besoins de la population étudiante, et si de nouveaux besoins devraient être couverts par ces services;

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-13

451

Que le comité d'examen des services aux étudiants soit composé : une vice-rectrice ou un vice-recteur, agissant à titre de présidente ou de président du comité; la directrice ou le directeur de la Direction des services aux étudiants; la directrice ou le directeur du Service des activités sportives; la directrice ou le directeur du Service de placement; la directrice ou le directeur du Centre de service Desjardins-Pollack; deux étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL; une étudiante ou un étudiant de deuxième ou troisième cycle, nommé par l'AELIÉS; une étudiante ou un étudiant issu des associations parascolaires et nommé lors d'un collège électoral composé de leurs représentantes et de leurs représentants.

Cette position a été prise en omnibus.

CAE-H14-01-26-14

452

Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit composé de : la directrice ou le directeur des services aux étudiants, agissant à titre de présidence; deux étudiantes ou étudiants de deuxième ou troisième cycle nommés par l'AELIÉS; deux étudiantes ou étudiants impliqués dans les associations parascolaires nommés par un collège électoral formé des représentantes et des représentants des associations parascolaires; les directrices ou les directeurs des unités relevant de la DSE (sans droit de vote).

3.2.3 Instances

CAE-E13-08-25-11

453

Que la CADEUL convoque une table des affaires pédagogiques composée d'un délégué par association étudiante.

3.2.4 Autres comités

CAE-A11-10-14-06

454

Que la CADEUL donne le mandat à la Commission des affaires étudiantes de se pencher sur la question de l'encadrement des bizutages et initiations sur le campus et de produire un avis à cet effet déposé auprès du Conseil d'administration.

CAE-A11-10-14-07

455

Qu'un sous-comité du caucus soit créé afin de proposer une version étudiante de la politique encadrant les bizutages et initiations et que ce comité soit composé de la vice-présidence aux affaires internes, de la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche et de quatre délégués du Caucus provenant de facultés différentes.

CA-E12-08-19-34

456

Que la Commission de l'enseignement et de la recherche et le Conseil de vie étudiante soient abolis.

CA-E12-08-19-35

457

Que la Commission des affaires sociopolitiques soit composée de sept personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CA-E12-08-19-36

458

Que la Commission des affaires sociopolitiques se réunisse au besoin.

CAE-E12-08-19-06

459

Qu'un comité de réflexion sur la TaCEQ soit créé et composé de la vice-présidence aux affaires externes, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, de la présidence de la Confédération et de six personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

Ce comité a été dissout.

CAE-E12-08-19-11

460

Qu'un comité sur le projet de Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy soit formé afin d'analyser le rapport de la Ville de Québec et de produire un mémoire que la CADEUL pourra présenter lors des consultations publiques, et que ce comité soit formé de la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, à titre de présidence; de la présidence de la Confédération, de la vice-présidence aux affaires institutionnelles, sans droit de vote, et de quatre personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CAE-E12-08-19-49

461

Que la CADEUL mandate la Commission des affaires étudiantes pour réaliser un avis sur les services aux étudiants sur le campus de l'Université Laval.

CAE-A12-09-21-39

462

Qu'un septième poste sur le comité de réflexion sur la TaCEQ soit créé.

CAE-A12-09-21-40

463

Qu'un cinquième poste sur le Comité sur le Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy soit créé.

CAE-A12-09-21-60

464

Qu'un comité de codification et de révision des règles d'ordre et de procédure des instances soit créé et formé de : la vice-présidence aux affaires institutionnelles, en tant que présidence du comité; deux officières ou officiers de la Confédération; deux administratrices ou administrateurs qui ne font pas partie du comité exécutif; trois personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CAE-A12-09-21-67

465

Qu'un comité
 敲潤漣馮黠口黠口檔馮敲黠璪口咳⁸柚珩煩敵口漣瑳瑩瑤湫湮涇敬口濬瑩映牯口擲口懂瘠振口柚珩摩湊散愠
 硯愠晦榆敲口漣瑳瑩瑤湫湮涇敬w口瑣瑩敲擲口柚珩摩湊散擲⁵潤業口※氧柚珩摩湊散擲口懂繫湯口口惱梯湯
 ※懂瘠振口柚珩摩湊散愠硯愠晦榆敲口礪整浚徽※樸⁸数獲湯敲口注敵口慰口敬撓咳盒口黠口獮濶楣珩湫獮口
 疇愠馮整口口糾葉秆(株) 。口ㄒㄒ坳鄰āQu'un comité de codification et de révision des règles d'ordre et de
 procédure des instances soit créé et formé de : la vice-présidence aux affaires institutionnelles, en
 tant que pr

CAE-A12-09-21-77

466

Qu'un comité chargé de produire un avis sur la formation à distance soit créé et formé de : la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, à titre de présidence; la présidence de la Confédération; la vice-présidence aux affaires institutionnelles, sans droit de vote; cinq personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CAE-A12-09-21-78

467

Qu'un comité chargé d'analyser le Règlement des études de l'Université Laval et les propositions de modifications provenant d'autres acteurs de la communauté universitaire, ainsi que de produire un avis contenant les recommandations de modifications de la CADEUL, soit créé et formé de : la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche, à titre de présidence; la présidence de la Confédération; la vice-présidence aux affaires institutionnelles, sans droit de vote; cinq personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CA-A12-09-23-19

468

Que la proposition 3 du plan directeur 2012-2013 se lise comme suit : « Qu'un comité de codification et de révision des règles d'ordre et de procédure des instances soit créé et formé de : la vice-présidence aux affaires institutionnelles, en tant que présidence du comité; deux officières ou officiers de la Confédération; deux administratrices ou administrateur qui ne font pas partie du comité exécutif; trois personnes élues par le caucus des associations étudiantes. »

CAE-A12-11-16-13

469

Que les comités de réflexion sur le pouvoir des membres, sur la formation à distance et sur la révision du Règlement des études soient créés selon les modalités contenues dans le plan directeur 2012-2013.

CAE-A12-11-16-14

470

Que le caucus des associations recommande au conseil d'administration de créer le comité sur les règles d'ordre et de procédure des assemblées.

CAE-A12-11-18-23

471

Que le Comité des règles d'ordre et de procédure des assemblées soit créé selon les modalités prévues au plan directeur.

CAE-A12-12-07-13

472

Que le comité de réflexion sur le pouvoir des membres soit élargi afin de compter sept membres élus par le caucus des associations étudiantes.

CA-H13-03-24-18

473

Qu'un comité à l'acronyme douteux soit créé sur les cotisations dédiées.

Le comité a été créé sous le nom de Lieu d'évaluation et de discussion de la cotisation dédiée (LÉDCD).

CA-H13-03-24-19

474

Que le comité au nom douteux soit composé de trois administrateurs qui ne sont pas membres de l'exécutif, de deux anciens administrateurs qui ne sont plus membres du CA, nommés par le CA qui créera le comité, et de deux membres de l'exécutif, en plus du vice-président aux finances, qui n'obtiendra pas droit de vote et assurera la présidence.

CAE-H13-04-19-10

475

Que deux postes soient ajoutés au comité de réflexion sur le pouvoir des membres.

CA-E13-05-19-12

476

Que la CADEUL mette sur pied un comité de réflexion sur les projets d'investissements potentiels liés au renouvellement de la cotisation dédiée de cinq dollars par session.

CA-E13-05-19-13

477

Qu'un comité de réflexion se penche sur l'avenir de l'agenda universitaire; Que le comité de réflexion sur l'agenda universitaire sonde les étudiantes et les étudiants, notamment sur leur utilisation de l'agenda papier.

CAE-E13-05-19-05

478

Que le comité de réflexion sur la TaCEQ soit réactivé avec le mandat de faire des recommandations au Caucus des associations sur le processus de réforme.

CAE-E13-05-19-14

479

Que la révision de la plateforme municipale de la CADEUL soit supervisée par un comité de la plateforme électorale.

CAE-E13-05-19-16

480

Qu'un comité soit formé afin de réfléchir aux demandes et aux recommandations à mettre de l'avant dans le cadre de la prochaine stratégie d'action jeunesse.

CAE-A14-09-19-09

481

Que le Comité de réflexion sur le pouvoir des membres se penche sur la structure du cahier de position, se penche sur la manière de rendre caduc des positions et sur la conciliation des positions.

CAE-A14-11-14-09

482

Que le Comité de réflexion sur la représentation nationale soit créé, qu'il soit constitué de 7 membres, que la Vice-présidence aux affaires externes, ainsi que la présidence de la CADEUL y siège, et que les rencontres se déroulent au besoin.

CAE-A14-12-05-06

483

Que la CADEUL mette sur pied un Comité sur l'implication des femmes ouvert à tous et à toutes dont le mandat serait de trouver des solutions pour favoriser l'implication des femmes.

CA-A15-09-20-09

484

Que le comité de réflexion sur le développement du campus soit créé et que celui-ci soit composé de deux administrateurs, deux membres du Caucus, le VP aux finances et au développement et du président de la CADEUL.

3.3 Conseil d'administration

3.3.1 Général

CA-A15-11-15-07

485

Que la CADEUL produise des documents destinés à être rendus publics en lien avec les points du huis clos.

3.3.2 Absences au conseil

CA-E13-04-21-04

486

Que les absences aux séances d'été du conseil d'administration ne soient pas comptabilisées.

CA-H14-04-13-04

487

Que les absences dûment justifiées auprès de la vice-présidence aux affaires institutionnelles ne soient pas comptabilisées.

3.3.3 Encadrement des administratrices et administrateurs

CA-H13-01-27-21

488

Qu'un cartable contenant les documents utiles à leur fonction et pouvant contenir les documents sous huis clos soient remis à chaque administratrice et à chaque administrateur en début de mandat, et repris au moment de leur départ.

3.4 Caucus des associations

3.4.1 Calendrier du caucus

CAE-H13-02-22-07

489

Qu'un document de travail pour le plan directeur soit présenté lors de la séance de mars du caucus des associations étudiantes.

CAE-H13-02-22-08

490

Que la séance de mai du caucus des associations étudiantes soit un caucus d'orientation, avec la présentation d'un projet de plan directeur pour y adopter les orientations principales de l'année ainsi que les plans d'action pour la session d'été.

CAE-H13-03-22-07

491

Qu'une séance spéciale du caucus des associations soit consacrée aux élections aux comités et groupes de travail de l'Université et de la CADEUL.

3.4.2 Règles spécifiques au Caucus

CAE-H13-03-22-08

492

Que les séances du caucus des associations de l'été débutent à 10h00.

3.5 Modifications aux règlements généraux

3.5.1 Modifications approuvées

AGS-H14-02-21-04

493

Que les résolutions 10 à 14, 22, 23, 27, 29, 31, 39 et 44 du document 'Modification aux règlements généraux soient adoptées.

AGS-H14-02-21-05

494

Que la tâche d'agir à titre de responsable du développement durable pour toutes matières relatives à la corporation et à l'institution soit ajoutée à la vice-présidence aux affaires institutionnelles.

3.5.2 Adoption des modifications aux règlements généraux

CAE-E12-08-19-14

495

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 1 à 5 du rapport du Comité de révision des règlements généraux en omnibus.

CAE-E12-08-19-15

496

Que le caucus des associations étudiantes recommande qu'une référence à la Loi sur le financement et l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01) soit ajoutée au préambule des règlements généraux.

CAE-E12-08-19-16

497

Que le caucus des associations étudiantes recommande que les alinéas l), o) et u) de l'article 1 des règlements généraux soient modifiés tel qu'indiqué dans l'annexe II du rapport du CRRG.

CAE-E12-08-19-17

498

Que le caucus des associations étudiantes recommande que l'adresse civique du pavillon Maurice-Pollack soit incluse à l'article 11 des règlements généraux.

CAE-E12-08-19-18

499

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le genre du titre des fonctions nommées dans les règlements généraux soit neutralisé.

CAE-E12-08-19-19

500

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 6 à 9 du rapport du Comité de révision des règlements généraux en omnibus.

CAE-E12-08-19-20

501

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la tâche d'agir à titre de responsable du développement durable pour toutes matières relatives à la corporation et à l'institution soit ajoutée à la vice-présidence aux affaires institutionnelles.

CAE-E12-08-19-21

502

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la vice-présidence aux affaires internes soit rebaptisée « vice-présidence aux affaires socioculturelles ».

CAE-E12-08-19-22

503

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le poste de vice-présidence aux communications soit transformé en vice-présidence aux affaires internes quant au lien avec les membres individuels et les membres associatifs.

CAE-E12-08-19-23

504

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la vice-présidence aux finances soit rebaptisée la « vice-présidence aux finances et au développement » et que les tâches de veiller au développement des services de la corporation et d'administrer les services et les filiales de celle-ci lui soient ajoutées.

CAE-E12-08-19-24

505

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le caucus des associations étudiantes se réunisse à trois reprises seulement au cours de la session d'été.

CAE-E12-08-19-25

506

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 11 à 14 et 16 du rapport du Comité de révision des règlements généraux en omnibus.

CAE-E12-08-19-26

507

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le groupe de membres du conseil d'administration élu par le caucus des associations étudiantes soit remplacé par un groupe constitué des membres du comité exécutif.

CAE-E12-08-19-27

508

Que le caucus des associations étudiantes recommande que les groupes de membres du conseil d'administration G et K soient fusio
湮珩灤峻口物早口浸膜溺灵口惛盒塗珩擲獬狷楯湊散口黻氧慳璩
口糾莖薈株。口恒(木)口ÃQue le caucus des ass

CAE-E12-08-19-28

509

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le nombre de postes disponibles pour le groupe de membres du conseil d'administration A soit de trois.

CAE-E12-08-19-29

510

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la vice-présidence aux affaires institutionnelles soit chargée de produire chaque session d'été un rapport à l'intention du conseil d'administration sur le nombre de membres individuels dans chaque faculté, et de faire des recommandations quant à la composition des différents groupes de membres du conseil d'administration.

CAE-E12-08-19-30

511

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le nombre d'absences nécessaires pour le déclenchement de la procédure de destitution d'une administratrice ou d'un administrateur soit réduit à deux consécutives ou quatre au total.

CAE-E12-08-19-31

512

Que le caucus des associations étudiantes recommande que les documents financiers adoptés par le conseil d'administration soient rendus accessibles aux membres.

CAE-E12-08-19-32

513

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le logo inséré à l'article 8 des règlements généraux soit remplacé par une mention de la Politique d'utilisation du logo de la CADEUL.

CAE-E12-08-19-33

514

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la mission de la Confédération, stipulée à l'article 12 des règlements généraux, soit remplacée par la suivante : « La corporation a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, d'offrir des services et de dynamiser la vie universitaire ».

CAE-E12-08-19-34

515

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la CADEUL se dote d'un code de procédure pour ses assemblées délibérantes. Toutefois, tant qu'un tel code de procédure n'est pas adopté, les assemblées et réunions de toutes les instances de la corporation sont régies selon les dispositions de la dernière édition de l'ouvrage de Victor Morin, Procédures des assemblées délibérantes.

CAE-E12-08-19-35

516

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 22 et 23 du rapport du Comité de révision des règlements généraux et qu'elles soient adoptées en omnibus.

CAE-E12-08-19-36

517

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la Commission des affaires sociopolitiques soit composée de sept personnes élues par le caucus des associations étudiantes.

CAE-E12-08-19-37

518

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la Commission des affaires sociopolitiques se réunisse au besoin.

CAE-E12-08-19-38

519

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la Commission de l'enseignement et de la recherche et le Conseil de vie étudiante soient abolis.

CAE-E12-08-19-39

520

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 25 et 29 du rapport du Comité de révision des règlements généraux en omnibus.

CAE-E12-08-19-40

521

Que le caucus des associations étudiantes recommande que soit ajouté à l'article 22 des règlements généraux : « Un mandataire ne peut représenter plus d'un membre associatif par instance et/ou événement pour lequel il est procuré. Un officier d'une association facultaire ne peut procurer un membre individuel pour représenter un membre associatif départemental ou de programme. »

CAE-E12-08-19-41

522

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la convocation des instances se fasse par courrier électronique plutôt que par courrier postal.

CAE-E12-08-19-42

523

Que le caucus des associations étudiantes recommande que le comité exécutif soit autorisé à engager toute dépense d'un montant de 3000 \$ et moins.

CAE-E12-08-19-43

524

Que le caucus des associations étudiantes recommande que la politique de remboursement des dépenses soit retirée des annexes aux règlements généraux.

CAE-E12-08-19-44

525

Que le caucus des associations étudiantes recommande que l'article 18 des règlements généraux se lise comme suit : « Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale. »

CAE-E12-08-19-46

526

Que le caucus des associations étudiantes endosse les recommandations 30 et 31 du rapport du Comité de révision des règlements généraux en omnibus.

CAE-H13-02-22-17

527

Que le caucus des associations recommande au conseil d'administration de modifier les règlements généraux de façon à ce qu'un non-membre de la CADEUL puisse être délégué au caucus et à l'assemblée générale pour permettre aux associations multicycles présentes sur le campus de déléguer des membres du 2e et du 3e cycle.

3.6 Autres positions institutionnelles

CA-A09-09-20-10

528

Que la CADEUL devienne membre de soutien de la Coop Roue-libre.

CAE-A11-10-28-06

529

Que le caucus demande au conseil d'administration de débloquer des fonds pour l'implantation d'une infrastructure permanente pour l'organisation du vote électronique lors de référendums.

CA-E12-08-19-33

530

Que la CADEUL se dote d'un code de procédure pour ses assemblées délibérantes. Toutefois, tant qu'un tel code de procédure n'est pas adopté, les assemblées et réunions de toutes les instances de la corporation sont régies selon les dispositions de la dernière édition de l'ouvrage de Victor Morin, Procédures des assemblées délibérantes.

CA-A12-09-23-23

531

Que la proposition 21 du plan directeur 2012-2013 se lise comme suit : Que la CADEUL évalue la possibilité d'allouer des ressources à des projets étudiants liés au développement durable.

CAE-A12-09-23-28

532

Que la CADEUL entame une réflexion et une consultation sur des possibilités de développement impliquant une cotisation dédiée.

CAE-A12-11-16-15

533

Que la CADEUL tienne une séance publique de présentation et d'échange sur la recherche sur la commercialisation des résultats de recherche.

CA-A12-11-18-16

534

Que la CADEUL divulgue ses états financiers vérifiés annuels pour consultation seulement au vice-rectorat aux finances et à l'administration dans le cadre d'une rencontre annuelle.

CAE-A12-12-09-22

535

Que le comité exécutif prenne les mesures nécessaires pour récupérer les données perdues ou corrompues suite à la panne du serveur informatique de la CADEUL.

CAE-H13-02-24-10

536

Que les organismes subventionnés par le biais d'une cotisation dédiée déposent un rapport écrit au CA à chaque année et que ce dernier puisse les convoquer, au besoin, pour répondre à ses questions.

CAE-A15-12-04-10

537

Que la CADEUL ne tienne pas de référendum d'affiliation à aucune association nationale avant que les associations ne le demandent.

CAE-A15-12-04-11

538

Que la CADEUL se penche sur les procédures référendaires pour les rendre plus fonctionnelles et plus respectueuses des principes démocratiques.

CA-H17-01-09-03

539

Que la CADEUL tienne un référendum portant sur le renouvellement de la cotisation de 5\$ afin de financer la construction d'un pavillon de la vie étudiante.

CA-H17-01-09-05

540

Que le Conseil d'administration révoque les droits d'utilisation du local 2225 du pavillon Pollack au groupe « Voyage Transit », effectif dès maintenant.

CAE-A18-09-21-07

541

Que les modifications apportées aux règles d'ordre et de procédure des assemblées soient adoptées en bloc

CAE-A18-09-21-08

542

Que l'article 107 soit modifié tel que présenté dans le rapport de révision des règles d'ordre et de procédure des assemblées.

CAE-A18-09-21-09

543

Que l'article 145 soit modifié tel que présenté dans le rapport de révision des règles d'ordre et de procédure des assemblées.

CAE-E17-08-27-08

544

Que les exécutant-e-s de la CADEUL soient autorisé-e-s à donner leur opinion personnelle sans toutefois coordonner un comité partisan.

Résolution adoptée dans le cadre du référendum d'affiliation de la CADEUL à l'UEQ

CAE-A17-10-20-07

545

Que, suite au référendum d'affiliation à l'UEQ de la CADEUL à l'automne 2017, le Comité de révision de la politique référendaire précise et clarifie la définition de « membre d'un comité partisan » et d' « activité partisane » et que le Caucus puisse se prononcer sur la question avant que celle-ci ne soit tranchée par le C.A.

Adopté dans le cadre du référendum d'affiliation de la CADEUL à l'UEQ

CAE-H18-01-26-05

546

Que la CADEUL mette sur pied des actions concrètes envers l'APÉTUL d'ici la fin de la session actuelle.